

Les collines du Maine (8)



UP8-00 Un paysage animé par les collines et le maillage bocager ponctué d'un habitat diffus (Sainte-Suzanne)

Dans le prolongement de l'unité paysagère des corniches des Alpes Mancelles et des Avaloirs, les collines boisées du Maine constituent des promontoires et des repères qui livrent souvent des panoramas spectaculaires sur un paysage bocager bien préservé. Les collines encadrent des plateaux bocagers entaillés par des vallées encaissées. Les collines du Maine correspondent à une entité géographique et culturelle marquée : les Coëvrons (racine celtique signifiant colline boisée). Sur ce relief charpenté, un bocage de haies denses structure encore les pentes des vallées et les bords de cours d'eau. Sur les crêtes gréseuses, de grands ensembles forestiers amplifient les formes du relief et constituent avec leurs étangs des paysages très attractifs support de nombreux loisirs. Les anciennes cités défensives (Sainte-Suzanne, Sillé-le-Guillaume...) ou carrefours urbains (Evron, Jublains) implantées en nid d'aigle sur les coteaux (ou au cœur d'un bassin pour Evron) constituent aujourd'hui des éléments patrimoniaux. A la charnière entre les Alpes Mancelles, la champagne sarthoise et la vallée de la Mayenne, l'architecture mélange les styles, les époques, et les matériaux (entre ardoise et tuile plate, entre roussard et granite...).

Si les activités agricoles et sylvicoles sont encore très présentes et dynamiques sur le territoire, les paysages sont également marqués par de grandes carrières et leurs infrastructures qui jalonnent la voie ferrée. Evron et Sillé-le-Guillaume constituent les principaux pôles urbains qui concentrent les activités et les développements urbains pavillonnaires, relayés au nord par Villaines-la-Juhel. Plusieurs parcs éoliens constituent des repères importants du paysage au nord des collines du Maine.

Pour en savoir plus sur l'unité dans son contexte régional

« Pays profond (paysages ruraux) » ([lien vers article représentations culturelles régionales](#))

La famille de paysage : les paysages montueux



1- Des promontoires urbains ouvrant des panoramas sur un paysage bocager (Sainte -Suzanne)



2- Des bourgs très espacés dans le bocage et qui présentent un riche patrimoine caractérisant souvent leur silhouette (Montourtier)



3- Des crêtes boisées qui marquent l'horizon et un bocage encore dense qui alterne pâtures et cultures (Saint-Pierre-sur-Orthe)



4- Des massifs forestiers exploités qui sont aussi le support d'activités de loisirs et de tourisme (Crissé)



5- Des clochers qui signalent des bourgs masqués par la trame bocagère (Averton)



6- Une trame bocagère qui se distend laissant place aux grandes cultures sur le plateau (Saint-Mars-du-Désert)



7- Front de taille de la carrière de Voutré depuis une crête (Torcé-Viviers-en-Charnie)

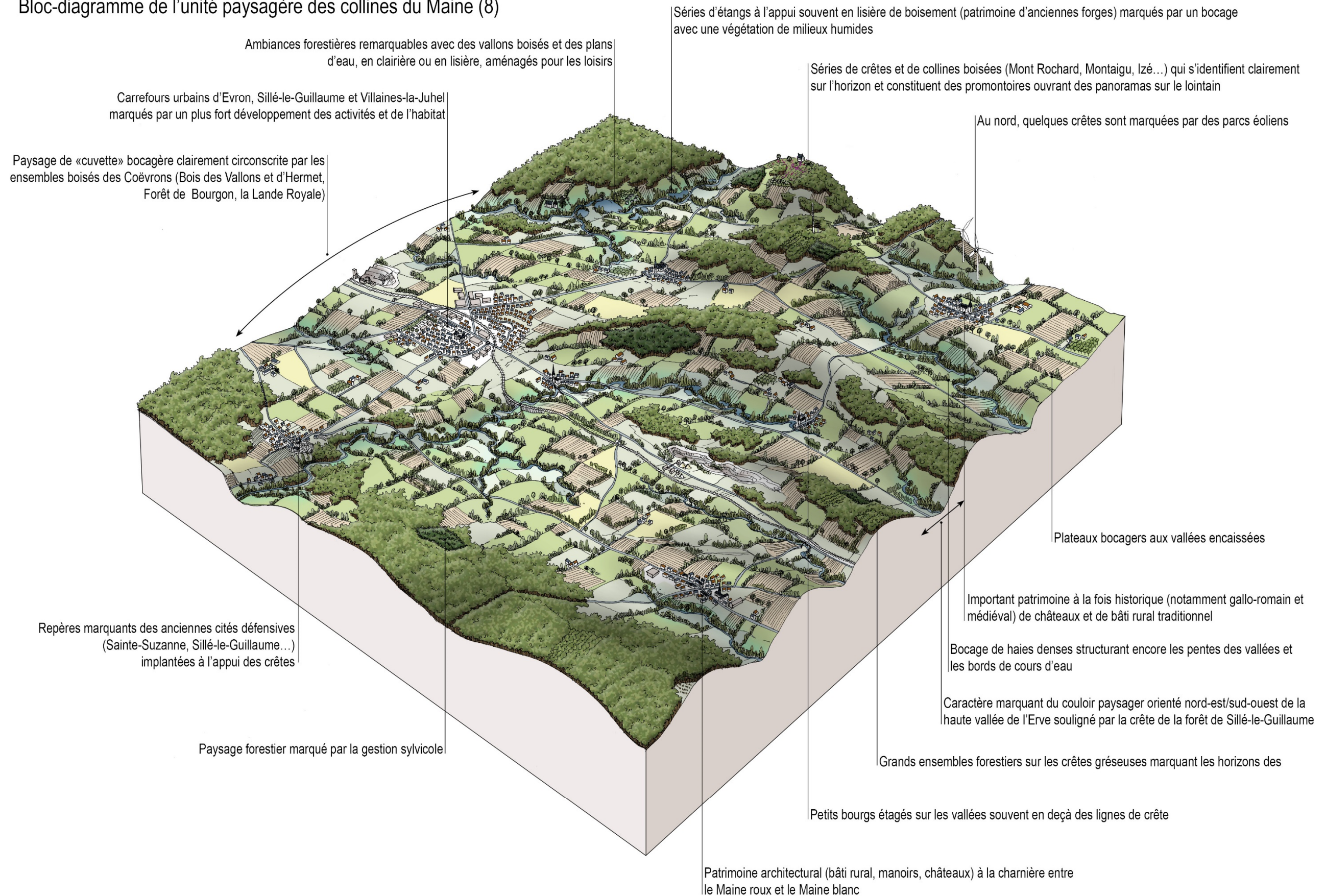


8- Vue du plateau bocager depuis le site classé du Montaignu (Hambers)

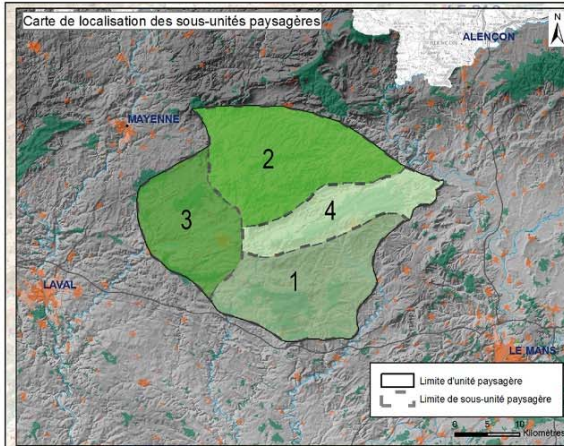


9- Base de loisirs sur le site classé du grand étang (Sillé-le-Guillaume)

Bloc-diagramme de l'unité paysagère des collines du Maine (8)



Carte de l'unité paysagère des collines du Maine (8)



Les collines du Maine

Dans le prolongement de l'unité paysagère des corniches des Alpes Mancelles et des Avaloirs, les collines boisées du Maine constituent des promontoires et des repères qui livrent souvent des panoramas spectaculaires sur un paysage bocager bien préservé. Les collines encadrent des plateaux bocagers entaillés par des vallées encaissées. Les collines du Maine correspondent à une entité géographique et culturelle marquée : les Coëvrons (racine celtique signifiant colline boisée). Sur ce relief charpenté, un bocage de haies denses structure encore les pentes des vallées et les bords de cours d'eau. Sur les crêtes gréseuses, de grands ensembles forestiers amplifient les formes du relief et constituent avec leurs étangs des paysages très attractifs support de nombreux loisirs. Les anciennes cités défensives (Sainte-Suzanne, Sillé-le-Guillaume...) ou carrefours urbains (Evron, Jublains) implantées en nid d'aigle sur les coteaux (ou au cœur d'un bassin pour Evron) constituent aujourd'hui des éléments patrimoniaux. A la charnière entre les Alpes Mancelles, la champagne sarthoise et la vallée de la Mayenne, l'architecture mélange les styles, les époques, et les matériaux (entre ardoise et tuile plate, entre roussard et granite...).

Si les activités agricoles et sylvicoles sont encore très présentes et dynamiques sur le territoire, les paysages sont également marqués par de grandes carrières et leurs infrastructures qui jalonnent la voie ferrée. Evron et Sillé-le-Guillaume constituent les principaux pôles urbains qui concentrent les activités et les développements urbains pavillonnaires, relayés au nord par Villaines-la-Juhel. Plusieurs parcs éoliens constituent des repères importants du paysage au nord des collines du Maine.

3 Le bassin d'Evron

- Paysage de «cuvette» bocagère clairement circonscrite par les ensembles boisés des Coëvrons (Bois des Vallons et d'Hermet, Forêt de Bourgon, la Lande Royale).
- Séries d'étangs souvent en lisière de boisement (patrimoine d'anciennes forges) marqué par un bocage avec une végétation de milieux humides.
- Important patrimoine gallo-romain (avec Jublains), de châteaux et de bâti rural traditionnel.
- Bourgs de plateau implantés le long des ruisseaux et rivières.
- Développement d'activités concentré autour de la voie ferrée.

2 Les collines de Bais

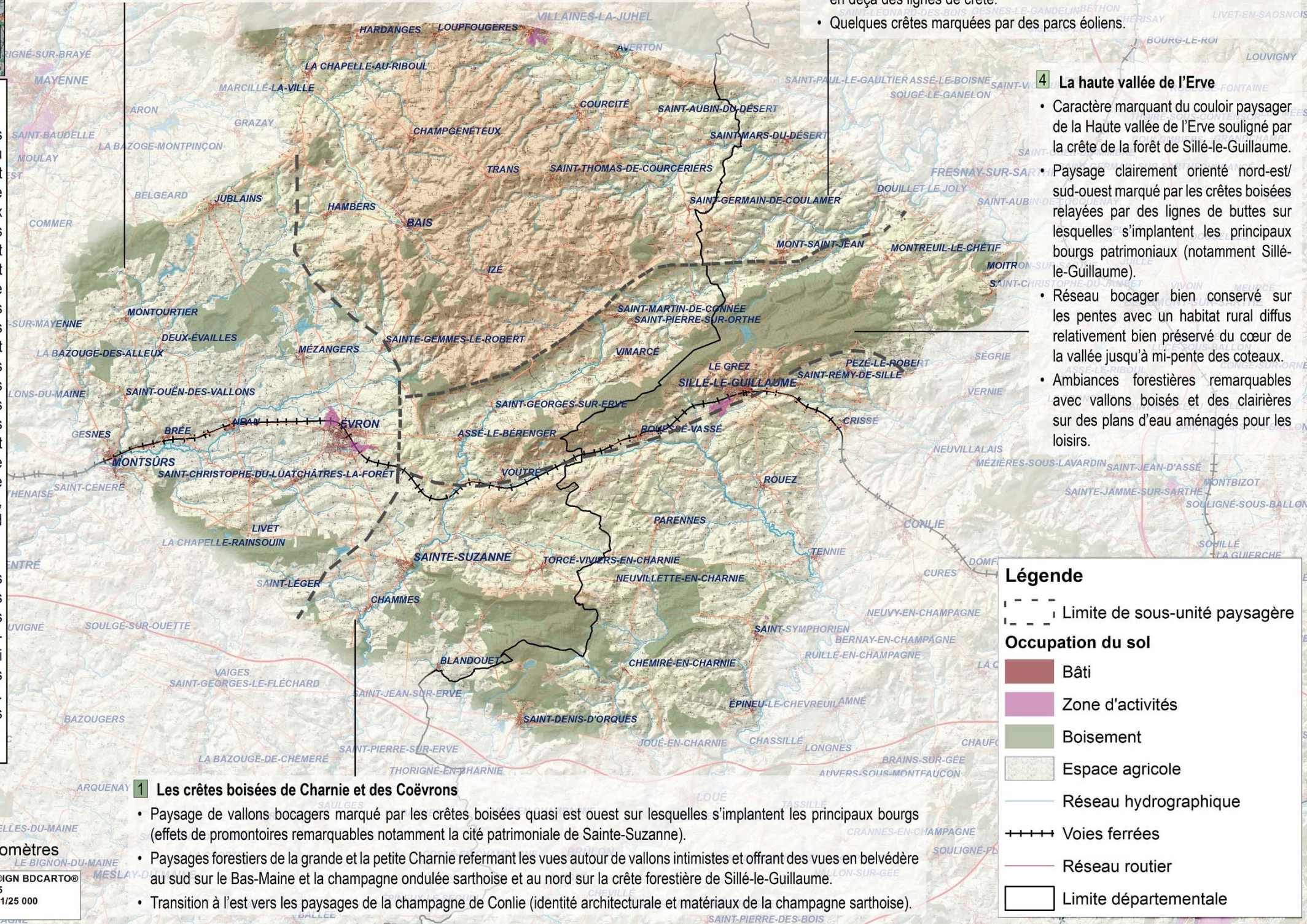
- Séries de crêtes et de collines boisées (Mont Rochard, Montaigu, Izé...) qui s'identifient clairement sur l'horizon et constituent des promontoires ouvrant des panoramas sur le lointain.
- Réseau bocager très préservé se structurant sur les pentes des collines et dans les vallées.
- Petits bourgs nichés dans la partie haute des vallées (fort caractère patrimonial variations dans l'architecture entre le Maine roux et le Maine blanc) mais souvent en deçà des lignes de crête.
- Quelques crêtes marquées par des parcs éoliens.

4 La haute vallée de l'Erve

- Caractère marquant du couloir paysager de la Haute vallée de l'Erve souligné par la crête de la forêt de Sillé-le-Guillaume.
- Paysage clairement orienté nord-est/sud-ouest marqué par les crêtes boisées relayées par des lignes de buttes sur lesquelles s'implantent les principaux bourgs patrimoniaux (notamment Sillé-le-Guillaume).
- Réseau bocager bien conservé sur les pentes avec un habitat rural diffus relativement bien préservé du cœur de la vallée jusqu'à mi-pente des coteaux.
- Ambiances forestières remarquables avec vallons boisés et des clairières sur des plans d'eau aménagés pour les loisirs.

1 Les crêtes boisées de Charnie et des Coëvrons

- Paysage de vallons bocagers marqué par les crêtes boisées quasi est ouest sur lesquelles s'implantent les principaux bourgs (effets de promontoires remarquables notamment la cité patrimoniale de Sainte-Suzanne).
- Paysages forestiers de la grande et la petite Charnie refermant les vues autour de vallons intimistes et offrant des vues en belvédère au sud sur le Bas-Maine et la champagne ondulée sarthoise et au nord sur la crête forestière de Sillé-le-Guillaume.
- Transition à l'est vers les paysages de la champagne de Conlie (identité architecturale et matériaux de la champagne sarthoise).

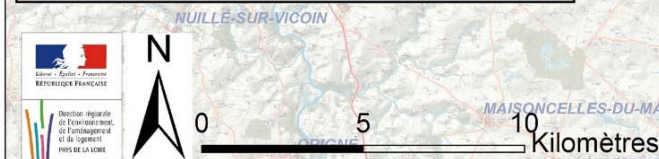


Légende

--- Limite de sous-unité paysagère

Occupation du sol

- Bâti
- Zone d'activités
- Boisement
- Espace agricole
- Réseau hydrographique
- ++++ Voies ferrées
- Réseau routier
- Limite départementale



Source : DREAL Pays de la Loire, ©IGN SCAN250, ©IGN BDTOP0, ©IGN BDCARTO0
 © MEDDE - DREAL Pays de la Loire, Nantes, avril 2015
 Echelle numérique : 1/100 000 Echelle de saisie des données 1/25 000
 Réalisation : ALTHIS - VU D'ICI

1. Les limites et continuités paysagères

Les collines du Maine constituent des limites et des horizons très lisibles pour les unités paysagères qui les entourent. Les grandes crêtes boisées sont parfois lisibles de très loin dans le paysage que ce soit depuis la lisière est de la forêt de Mayenne ou depuis les revers de cuestas de Mamers. Elles constituent des promontoires parfois spectaculaires sur les paysages alentours quand on les quitte. Ainsi, au sud les promontoires forestiers de la Grande et la Petite Charnie constituent les premiers promontoires dominant le Bas-Maine.



UP8-10-01 Promontoire urbain de Saint-Denis-d'Orques dominant le Bas Maine au sud (Saint-Denis-d'Orques)

Au nord, c'est la crête de Villaines-la-Juhel prolongée par le Mont du Saule qui marque de manière assez nette le passage vers les promontoires des grandes corniches forestières du nord de la région.



UP8-10-02 Depuis les collines du Maine, le coteau bocager de Villaines-La-Juhel est surmonté de la silhouette forestière sombre de la Corniche de Pail (Villaines-La-Juhel)

A l'ouest, cette limite nette est relayée par la petite crête de Jublains qui offre un promontoire sur le bassin d'Evron et par les ensembles boisés qui le ceignent.



UP8-10-03 Le site gallo-romain sur la crête de Jublains qui ouvre de larges panoramas sur le bassin d'Evron (Jublains)

A l'est la limite est moins marquée par le relief que la présence d'un bocage dense qui accompagne la vallée de la Vègre à son entrée dans la champagne de Conlie. A l'extrême est de la crête forestière de Sillé-le-Guillaume, en tête de proue de ce grand massif, le bourg de Saint-Christophe-du-Jambet offre des vues en belvédère sur la vallée de la Sarthe.



UP8-10-04 L'extrême ouest de la crête de Sillé-le-Guillaume offre une vue panoramique dominant la vallée de la Sarthe (Saint-Christophe-du-Jambet)

Correspondance avec les atlas de paysages précédents

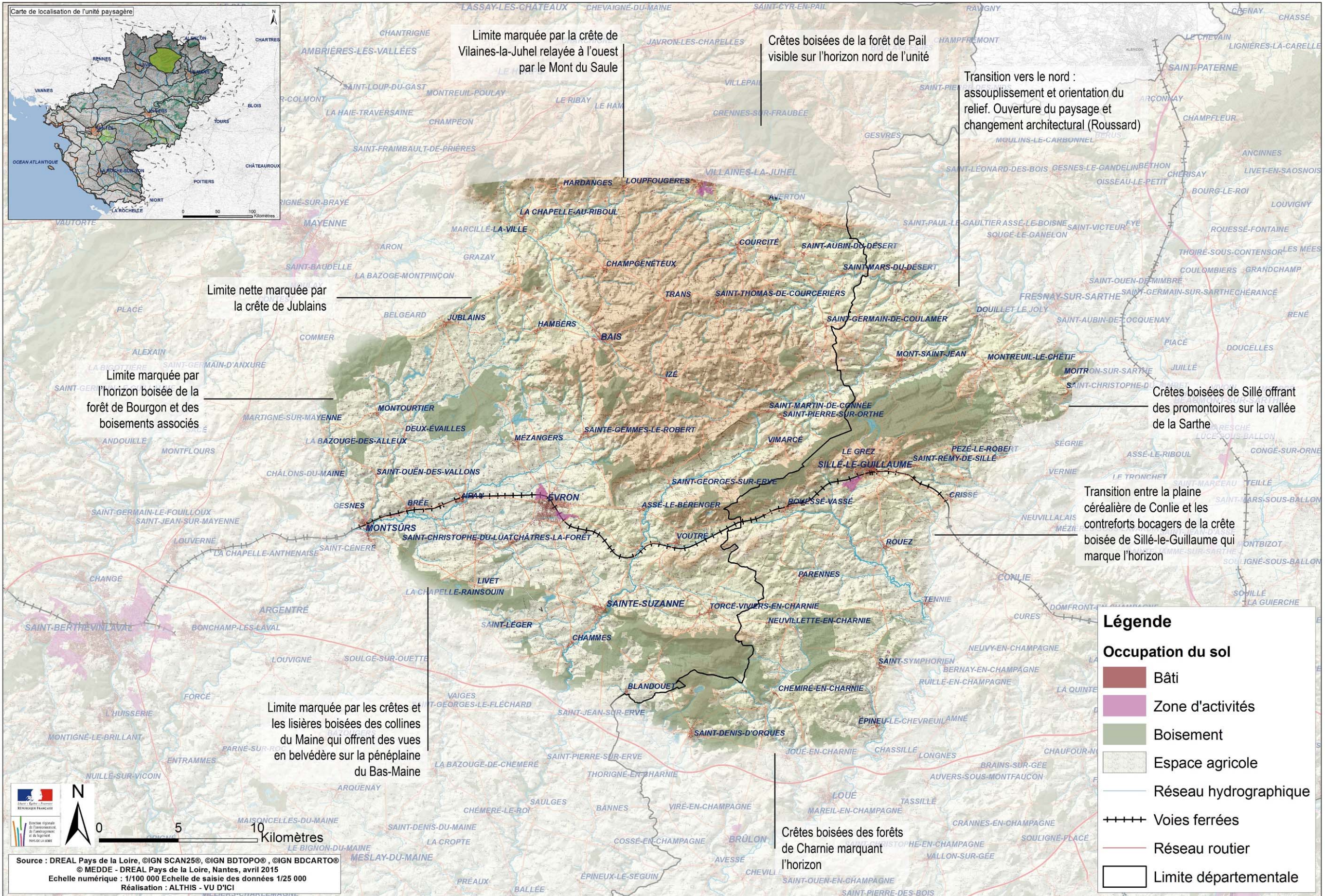
L'unité paysagère des collines du Maine correspond grossièrement à la moitié sud de l'unité paysagère des « collines du Maine » de l'atlas des paysages de la Mayenne de 1999 et du « bocage du massif ancien » de l'atlas des paysages de la Sarthe de 2005. Ce nouveau « découpage » vient principalement d'un travail mené en atelier en septembre 2014. Il s'agissait notamment de donner une plus grande lisibilité au territoire des Coëvrons. Ainsi le bassin d'Evron a été ajouté à cette unité paysagère (il n'y était pas dans l'unité paysagère de l'atlas des paysages de Mayenne de 1999). Par ailleurs, la lecture des paysages au-delà des limites administratives des départements permet de retrouver également une cohérence en associant notamment la crête forestière de Sillé-le-Guillaume au couloir de la vallée de la Haute-Erve et de trouver la continuité des ensembles forestiers de Sainte-Suzanne et de la Grande et la Petite Charrie.

Pour en savoir plus sur la cohérence avec les atlas de paysages antécédents ou voisins

[Lien PDF avec l'Atlas des paysages de Mayenne - 1999](#)

[Lien PDF avec l'Atlas des paysages de la Sarthe - 2005](#)

Carte des limites et des continuités de l'unité paysagère des collines du Maine (8)

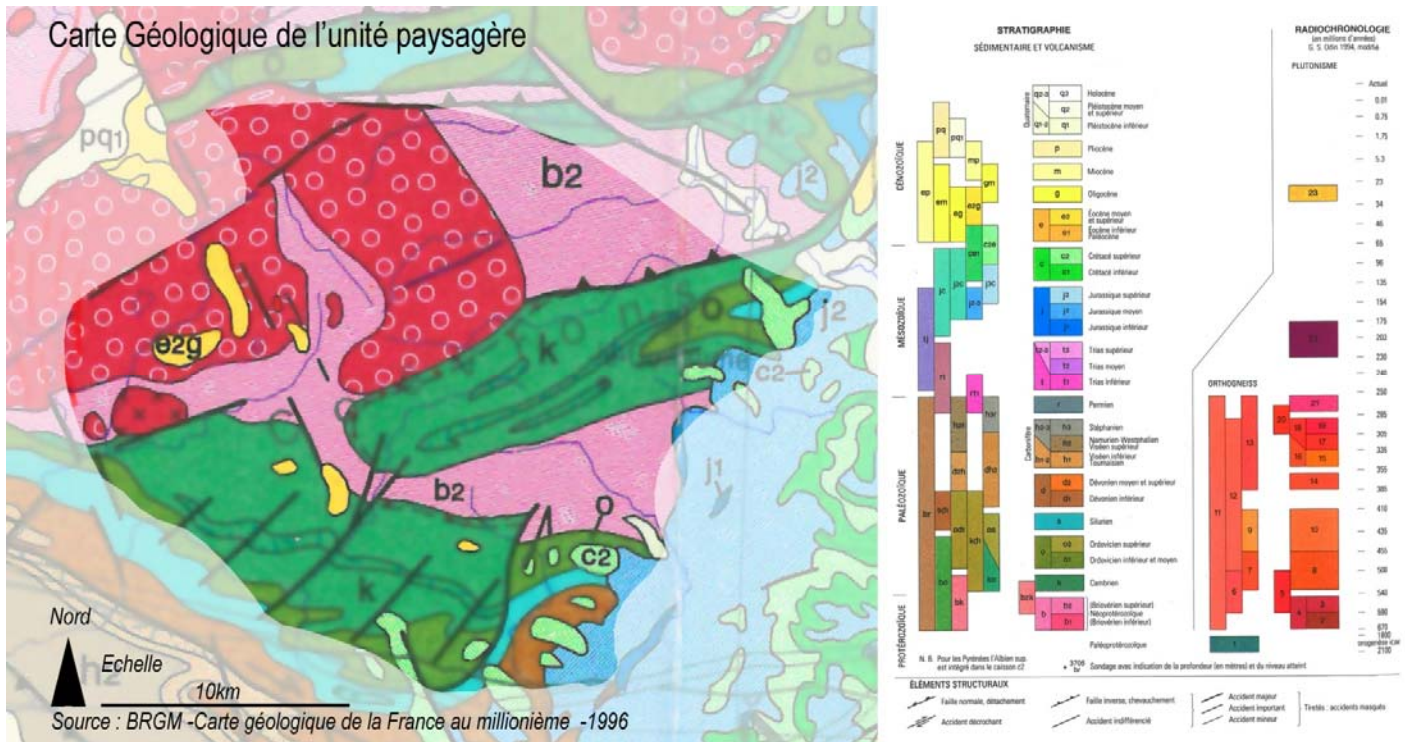


2. Les caractères des collines du Maine

Sources :

- *Atlas des paysages de Mayenne - DIREN Pays-de-la-Loire - 1999*
- *Notice de la carte géologique au 1/50000ème - feuille de Sillé-le-Guillaume ; J. LE GALL, P. MORIZOT ; Éditions du BRGM - ORLÉANS-1998 (123p)*

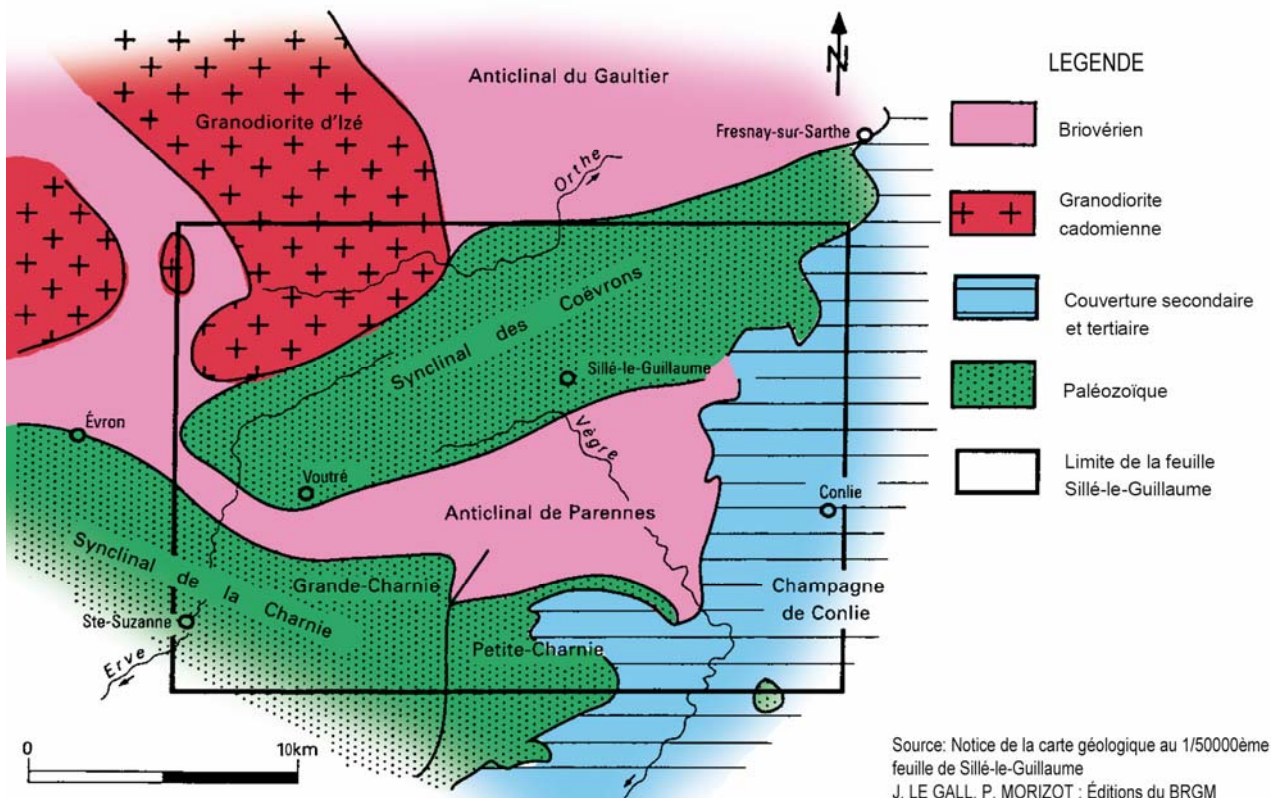
2.1 Des grands ensembles géologiques qui charpentent le relief



UP8-20-01 Extrait de la carte géologique de l'unité paysagère des collines du Maine (Source BRGM)

La morphologie des collines du Maine apparaît étroitement liée aux grandes unités géologiques du socle : au nord-ouest les granodiorites d'Izé (roche magmatique plutonique grenue proche du granite et principalement composée de quartz), les synclinaux de Charmie et de Sillé-le-Guillaume, anticlinaux de Parennes et de Gaultier. Ces ensembles donnent naissance à des reliefs plus accentués qui se traduisent par une riche toponymie aux évocations parfois montagnardes : butte, mont, signal, col, corniche...

CARTE DES GRANDS ENSEMBLES GEOLOGIQUES STRUCTURANT LES COEVRONS



UP8-20-02 Carte schématique des ensembles géologiques qui structurent les collines du Maine (source BRGM)

Un socle granitique armoricain qui dessine la chaîne des monts

Les reliefs les plus élevés de l'unité sont localisés au Nord-Ouest, sur le socle armoricain (point culminant : mont Rochard, 357 m), et s'abaissent plus ou moins régulièrement vers le Sud-Est en direction de la plaine jurassique de Conlie (80 m dans la vallée de la Vègre). Les hauteurs dépassant 300 m, sont implantées sur la granodiorite d'Izé et sa ceinture métamorphique (mont Rochard, bois du Gros-Roc, bois d'Izé, bois de Crun).



UP8-20-03 Chaîne collinaire (Mont Rochard, Montaigu) marquant l'horizon du bassin d'Évron (Montourtier)

Ces collines sont par ailleurs signalées par des repères marquants dans le paysage comme l'antenne du Mont Rochard ou la chapelle du Mont Montaigu (site classé depuis 1985 dans un écrin inscrit depuis 1994), dont le site fait l'objet d'une protection au titre des sites classés. Erigée comme un repère sur le chemin de pèlerinage vers le Mont-Saint-Michel, la chapelle était adossée à un ermitage et offrait autant un point de recueillement qu'un point de vue.



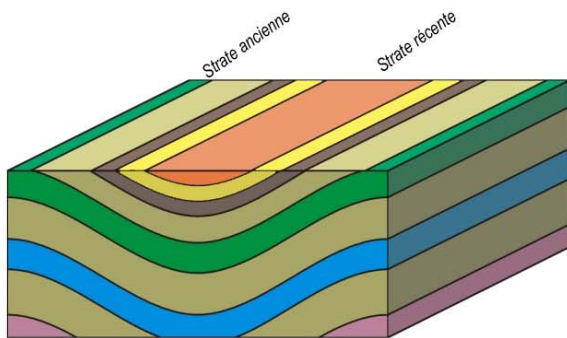
UP8-20-04 Mont Montaigu et sa silhouette singulière couronnée par la petite chapelle dominant le bocage (Hambers)

Outre ces points de vue panoramiques spectaculaires, les monts présentent également des routes en corniche et des chemins de randonnée qui permettent de bénéficier des vues en belvédère plongeant sur la campagne des Coëvrons (ce nom dérive d'un vieux vocable celtique signifiant collines boisées ; de coët, variante de coat : bois ; et vrons : mamelles ; Delaunay, 1955)

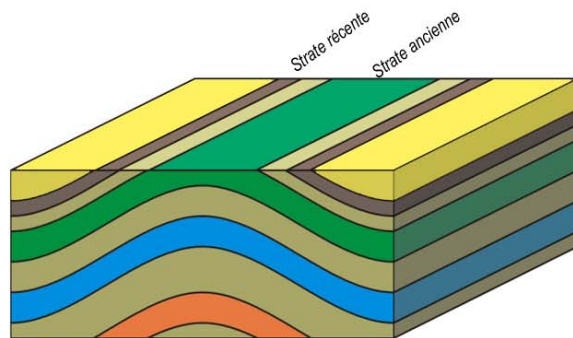


UP8-20-05 Des sommets qui offrent des panoramas plongeant, montrant toute la richesse et la complexité de la trame bocagère : vue d'Hambers depuis le Mont Montaigu (Hambers)

Des plissements géologiques qui orientent crêtes et vallées



Principe d'organisation des strates géologiques dans un plissement synclinal

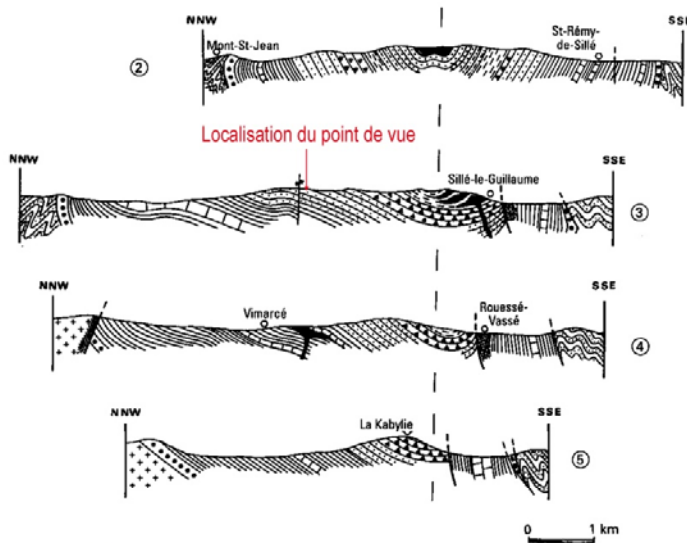


Principe d'organisation des strates géologiques dans un plissement anticlinal

UP8-20-06 Schéma de principe explicatif du synclinal et de l'anticlinal

S'appuyant sur des plissements géologiques synclinaux, plusieurs lignes de crête boisées, soulignent les principales roches résistantes (du paléozoïque) de Charnie et surtout des Coëvrons qui marquent des directions franches dans le paysage :

Le synclinal des Coëvrons se démarque par la succession de ses crêtes gréseuses suivant la direction N70°E qui cadrent les hautes vallées de l'Erve, l'Orthe et la Vègre leur imposant cette direction. On distingue ainsi, la crête des conglomérats et arkoses au flanc nord du synclinal des Coëvrons (bois du Clairêt), les barres rocheuses de la formation des grès de Sainte-Suzanne dans les Coëvrons (forêt de Sillé)



UP8-20-07 Coupes de principe dans l'axe du synclinal des Coëvrons (source BRGM) et vue sur le couloir visuel du synclinal (Saint-Pierre-sur-Orthe)

4	8	12	15	17
3	7	11	14	16
2	6	10	13	
1	5	9		

1 : granodiorite d'izé ; 2 : laves cambriennes ; 3 : Briovérien supérieur ; 4 à 9 : formations cambriennes (4 : Conglomérats et arkoses ; 5 : Schistes et calcaires ; 6 : Grès de Sainte-Suzanne ; 7 : Pyroclastites de Voutré ; 8 : Psammites de Sillé ; 9 : Grès de Blandouët) 10 à 13 : formations ordoïciennes (10 : Grès armoricain ; 11 : le Pissot ; 12 : Saint-Germain-sur-Ile ; 13 : le Pont-de-Caen) ; 14 et 15 : formations siluriennes (14 : Grès culminant ; 15 : les Tuileries) ; 16 : zone broyée ; 17 : faille.

Fig. 13 - Coupes transversales du synclinal des Coëvrons (d'après Dupret et Le Gall, 1978) Source BRGM

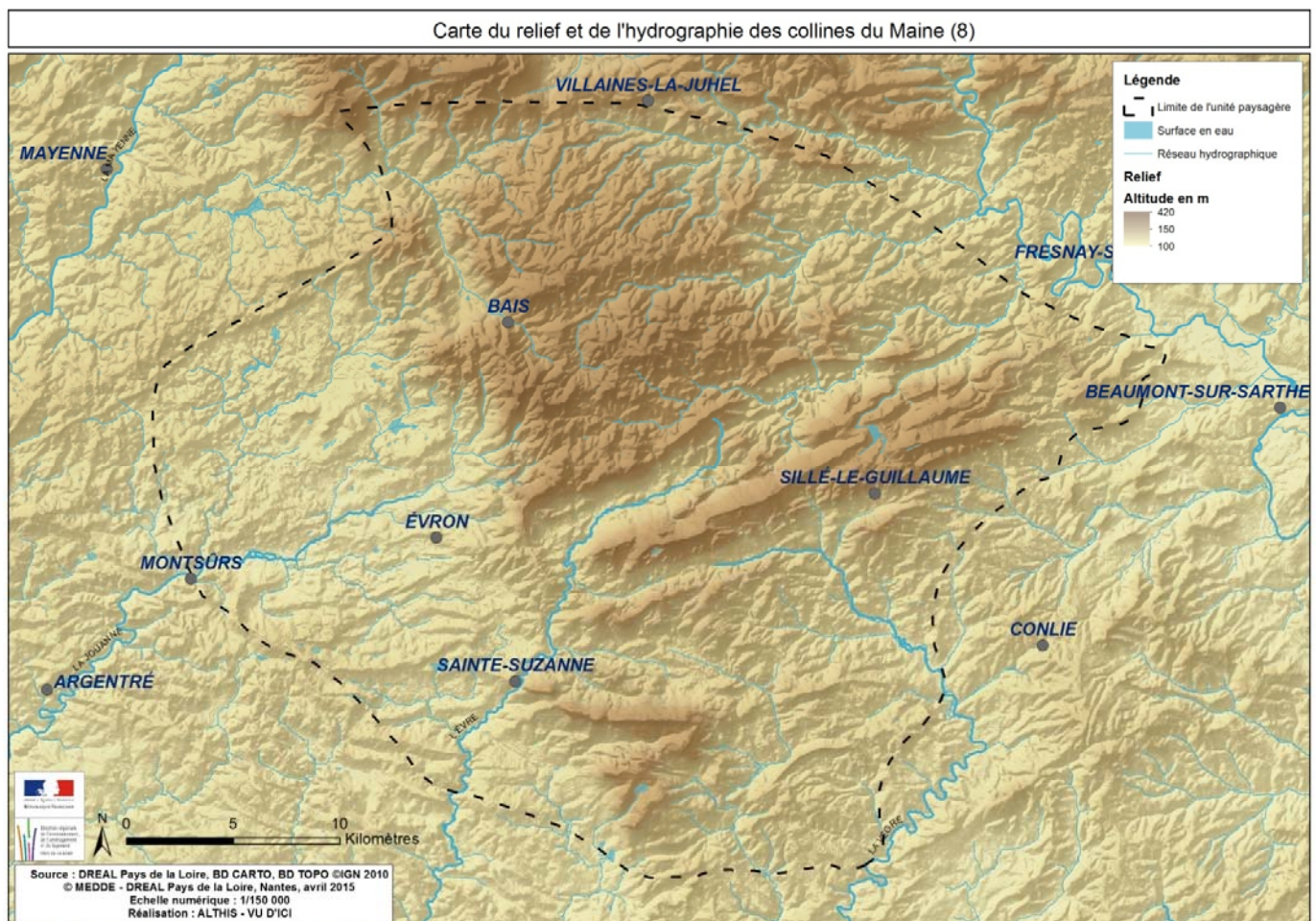


Le synclinal de la Charnie se distingue par l'orientation quasi est ouest de ses crêtes. On y retrouve les barres rocheuses de la formation des grès de Sainte-Suzanne en Charnie (forêt de la Grande-Charnie), la crête de la Formation du Grès armoricain à l'Est des Coëvrons (bois de Pezé) et à l'Est de la Charnie (des buttes de Saint-Calais aux Bourleries), crête de grès du dévonien à l'Ouest de Saint-Symphorien (la Vache-Noire).



UP8-20-08 Les crêtes forestières de la forêt de la Grande Charnie qui dominent la pénéplaine cultivée du Bas-Maine (Saint-Denis-d'Orques)

Des sommets qui délimitent bassins et plateaux



UP8-20-09 Carte du relief et de l'hydrographie des collines du Maine

Les crêtes délimitent des ensembles géologiques bien circonscrits qui se distinguent par leur configuration spécifique. Au nord de l'unité, le plateau cristallin armoricain s'incline plus ou moins régulièrement vers l'est pour se terminer sur la vallée de la Sarthe. A l'ouest le bassin sédimentaire d'Evron se caractérise par un relief moins ondulé. Au sud, des zones déprimées, allongées parallèlement aux directions données par les crêtes, constituent des couloirs visuels très lisibles dans le paysage (cours supérieur de l'Erve dans les Coëvrons ; dépression s'étendant en Charnie de la vallée de l'Erve à Neuville-en-Charnie). Entre le synclinal des Coëvrons et la Charnie, une vaste zone au relief vallonné marque l'extension des formations sédimentaires de l'anticlinal de Parennes qui se terminent sur la plaine calcaire de Conlie.



UP8-20-10 Le relief faiblement ondulé de la plaine d'Evron cerné par les crêtes et lisières boisées (Livet)

2.2 Un château d'eau aux ambiances de vallées variées

Des sommets qui délimitent un vaste réseau hydrographique



UP8-20-11 Etang de retenue d'eau en amont d'un ruisseau ponctuant le bocage des vallons (Jublains)

Les collines du Maine constituent des reliefs qui accrochent les précipitations et délimitent le bassin versant de nombreuses rivières : l'Aron, le Merdereau, l'Orthe, la Vaudelle, la Vègre, l'Erve, la Jouanne. Ces dernières alimentent la Sarthe à l'ouest et au sud et la Mayenne à l'ouest. L'eau est très présente dans ce paysage tant dans les ruisseaux qui dévalent les pentes, dans les rivières au cours sinueux que dans les mares, étangs et plans d'eau. Ces eaux vives ou dormantes ont été exploitées très tôt comme source

d'énergie pour les moulins et les forges ou comme réserve de poissons dans les grands domaines. De nombreuses sources sont également présentes à mi-pente des crêtes gréseuses. Elles sont souvent aménagées et marquées d'un petit édicule en pierre.



UP8-20-12 Petit puits en pierre au cœur d'une prairie bocagère marquant l'emplacement d'une source à mi-pente d'une crête gréseuse (Sainte-Suzanne)

Une diversité de vallées

Suivant le substrat rocheux traversé, les vallées prennent un profil plus ou moins encaissé qui conditionne de fait leur occupation. Leur orientation joue également un rôle important notamment pour les vallées est-ouest dont l'un des versants est mieux exposé au soleil et de fait mieux valorisé sur toute sa pente, alors que le versant exposé au nord est plus boisé. On distingue ainsi :

- **Des vallées très encaissées qui interrompent les crêtes gréseuses.** Elles sont marquées par des coteaux abrupts, souvent boisés et souvent peu accessibles. De fait, ces vallées sont peu construites et le moindre bâti, accès ou franchissement prend une place importante dans ce paysage



UP8-20-13 Vallée encaissée de l'Erve, fermée par des boisements, dominée par la cité de Sainte-Suzanne

- **Des vallées qui assouplissent le plateau nord.** Sur le plateau nord, on retrouve un relief de modelé en creux. Le plateau aux ondulations amples, parfois animé de petites crêtes alignées, est fortement incisé par le réseau hydrographique. Ces vallées sont en général assez accessibles par de petits chemins ou voies rurales.



UP8-20-14 Un plateau amplement ondulé entaillé de vallées aux versants exploités et habités (Saint-Mars-du-Désert)

- **Les grandes vallées en couloir.** S'inscrivant dans le synclinal des Coëvrons, ces grandes vallées (Haute-Erve, Orthe et Haute-Vègre) sont véritablement baignées de lumière. Avec leurs coteaux suivant la direction principale de la crête boisée qui les domine, elles composent de longues perspectives lorsqu'on les regarde depuis leur axe et jouent de covisibilités directes de coteau à coteau.



UP8-20-15 une vallée ample à fond quasi-plat, cadrant un couloir visuel dans le paysage (Saint-Georges-sur-Erve)

- **Des vallons doux ponctués d'étangs.** Sur le bassin d'Evron et à l'approche de la plaine calcaire de Conlie, le relief s'aplanit. Les ruisseaux s'étalent de manière arborescente en imprimant des ondulations souples au relief. Les ramifications sont nombreuses et l'amont est souvent interrompu par des retenues d'eau qui composent un véritable chapelet d'étangs. Ces derniers sont souvent masqués par la trame bocagère ou les lisières forestières. L'eau est ici toujours dans un écran boisé



UP8-20-16 Un paysage de grands étangs ourlés d'une épaisse lisière qui amplissent les vallons doux du bassin d'Evron : site classé de l'Étang du Gué de Selles (Mézangers)

- **Des vallées perchées.** Lorsque les crêtes gréseuses se dédoublent, des vallons se dessinent sur les hauteurs boisées. Les ruisseaux ont souvent été interrompus pour constituer des plans d'eau parfois très importants en clairière (comme les étangs de Sillé-le-Guillaume dont le site classé du Grand Etang) ou en lisière comme les étangs de la forêt de Charnie. L'eau est dans ces vallées perchée intimement liée aux ambiances forestières.



UP8-20-17 Clairière d'eau dans le vallon forestier (Sillé-le-Guillaume)

2.3 Un paysage de bocage encore très dense

Les collines du Maine se caractérisent par un bocage encore très structuré avec une réelle diversité dans la composition des trames de haies. Le quadrillage bocager est généralement bien visible sur les versants soulignant les formes du relief. La trame est dense et composée de haies présentant les trois strates de végétation (arborée, arbustive et herbacée). Chênes pédonculés, hêtres, châtaigniers et merisiers composent l'essentiel de la strate arborée. Si autrefois les haies arbustives étaient taillées voir même plessées, aujourd'hui ce sont plutôt des haies épaisses qui structurent le paysage en cadrant les vues.



UP8-20-18 Un bocage dense qui cadre les vues sur les bourgs et l'horizon montueux (La-Chapelle-au-Riboul)

Les haies délimitent des prairies souvent petites (1 à 5 ha) où pâturent d'importants troupeaux de bovins aux races variées (à lait et à viandes) ou des troupeaux de moutons.



UP8-20-19 Une dominante de pâtures dans les prairies bocagères où les troupeaux animent le paysage (Saint-Symphorien)

Pour en savoir plus sur les paysages de bocage

Sources :

- **Bien construire entre Sèvre et Maine - CAUE 85 - 2015**
- **Etat Initial de l'Environnement du SCOT des Pays de Loiron et de Laval - 2014**

Structure paysagère régionale dominante (*texte cliquable vers : <http://extranet.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/le-bocage-structure-paysagere-regionale-dominante-a282.html>*), le bocage, avec son maillage de haies plus ou moins denses, présente des variations non seulement dans sa composition mais aussi dans sa géométrie en s'adaptant au relief, à l'hydrologie, à la nature des sols et au mode de faire-valoir agricole. Ce dernier conditionne notamment l'équilibre entre pâtures et cultures caractéristique de ce paysage de polyculture-élevage. Le bocage se structure ainsi autour du triptyque haie/talus-fossé/mare et s'accompagne d'un petit patrimoine vernaculaire bien spécifique de chaque secteur. Cela lui donne une véritable qualité paysagère et contribue directement à la qualité du cadre de vie. Le bocage prend aussi d'autres fonctions primordiales dans la valorisation agricole des territoires et leur richesse écologiques. La disparition des haies peut être relativement dommageable compte tenu des différents rôles qu'elle peut jouer :



PSPboc01 - Paysage structuré par la trame des haies du bocage mayennais vu depuis le Mont-Montaigu (Hambers)

La haie, un régulateur climatique :

La haie, en milieu agricole doit avant tout être efficace face aux effets du vent. Une bonne haie brisevent protège efficacement un pré, une culture ou un bâtiment sur une distance de 10 à 20 fois sa hauteur selon sa perméabilité.

Une haie brise-vent protège les cultures des dégâts du vent : verse des céréales, trouble de la pollinisation, de chute et lacération des fruits dans les vergers...

De plus une haie améliore le climat de culture en réduisant l'évapotranspiration, en maintenant l'humidité et en réduisant les écarts de température. Le brise-vent augmente le rendement des productions végétales et animales, malgré la petite perte de terrain ou la faible concurrence de la haie par rapport à la culture pratiquée. Cette perte de terrain se chiffre de 2 à 3 % pour un terrain de culture (3 à 5 hectares) et de 3 à 4 % pour zone d'élevage (1 à 3 hectares).

On estime que les rendements des cultures abritées par des haies brise-vent sont augmentés de 6 à 20 % par rapport à une même culture en zone ouverte. De plus la quantité et la qualité (appétibilité) sont accrues (de 20 %) pour les cultures destinées au fourrage. La haie possède également l'avantage de protéger du soleil l'été.

La haie ralentit l'écoulement et purifie l'eau

Les haies implantées sur les flancs de pentes, même faible freine l'écoulement de l'eau, permettant son infiltration et de suite sa purification. Les haies servent de réservoirs à eaux assurant un débit régulier des cours d'eaux et créent une zone humide à son pied. De plus les arbres pompent le surplus d'eau pendant les périodes d'humidité, surtout au printemps lorsque la végétation se réveille. Les arbres absorbent de grandes quantités d'eau assainissant le sol. Une haie permet de dénitrifier les eaux, chaque arbre a des fonctions particulières. Cette ripisylve conditionne la dynamique même du cours d'eau : elle a des impacts sur l'écoulement de l'eau, les dépôts et érosions, les embâcles de bois morts et la stabilité des berges. Cette zone boisée épure l'eau des produits phytosanitaires car l'ensemble des systèmes racinaires filtre l'eau pour pouvoir nourrir les végétaux de minéraux et de substances nutritives comme l'azote. La haie joue également sur les concentrations de produits phytosanitaires, un peu comme les bandes enherbées de 10 mètres de large obligatoire le long de certains cours d'eau.

La haie limite l'érosion

Les haies empêchent également l'érosion des sols, en le retenant (Si une haie est plantée parallèlement aux lignes de niveau, alors les éléments transportés par l'érosion seront stoppés par la haie). Elles permettent également de maintenir les berges des cours d'eau.

La haie et ses ressources pour l'homme

Les haies sont encore une source d'énergie renouvelable, par le bois que fournit leur entretien. Cela induit des modes de gestion et une périodicité dans l'émondage, la coupe ou le recépage des arbres qui marquent très fortement le paysage de bocage en contraignant la silhouette des arbres qui de fait ne développent que rarement leur port naturel dans les haies. Les haies sont par ailleurs souvent plantées de fruitiers à proximité des exploitations constituant une ressource vivrière.



PSPboc-03- Gestion en têtard des frênes pour exploiter le bois dans le bocage du marais mouillé du Marais Poitevin (Chaillé-les-Marais)

Le bocage : une trame verte écologique

Les haies sont un lieu de vie important pour diverses espèces et servent de refuges et de corridors écologiques, et sont donc à la source d'une richesse faunistique et floristique très importante.

Le bocage support de projet pour l'aménagement du territoire

Les dynamiques de disparition du bocage ou au moins de la distension de son maillage de haies amènent à réfléchir aujourd'hui à la trame bocagère de demain. La haie et le bocage deviennent de véritables objets de projet et ce à toutes les échelles opérationnelles. Les expériences, programmes de gestion ou replantation et fiches pédagogiques présentés ci-dessous, s'ils sont loin d'être exhaustifs, montrent bien la diversité des réflexions en cours à l'échelle de la région pour réinvestir cet élément d'identité qu'est le bocage pour accompagner la réflexion à toutes les échelles de l'aménagements des territoires ruraux :

- Guide méthodologique pour la préservation du bocage et la prise en compte dans les PLU – Préfecture et Chambre d'Agriculture de Mayenne – 2012 (lien de chargement DOC01)
- Les contrats de paysages ruraux en Vendée – Diaporama de présentation du programme CPR – Conseil Général, CAUE, Chambre d'Agriculture et CNPF de Vendée – 2014 (lien de chargement DOC02)
- Bâtiments agricoles & paysages, du projet agricole au projet architectural et de paysage – CAUE 44 – 2013
- L'agroforesterie – Mission Bocage -2012
- Comment valoriser son bois ? – Mission Bocage – 2012
- Le plessage – CAUE 72 –
- La densité par la qualité – CAUE et DDT de Mayenne – 2015

Un bocage dense délimitant les pâtures de fond de vallée

Les nombreux ruisseaux et rivières sont marqués le plus souvent par une ripisylve d'aulnes parfois accompagnée de lignes de peupliers. Le long de cette ligne végétale se structurent des prairies délimitées par des haies denses de saules cendrés ou saules marsault, d'ormes (quand ils résistent encore à la graphiose), et de chênes têtards. Les teintes de feuillages sont plus claires et les silhouettes des haies plus ramassée. Compte tenu de l'humidité et de la faible praticabilité des fonds de vallées, les cultures y sont rares. Seuls les bovins et parfois quelques troupeaux de moutons pâturent ces prairies.



UP8-20-20 Bocage dense de fond de vallée s'appuyant sur la ripisylve d'aulnes et cadrant les prairies humides jaunies par les boutons d'or (Mont-Saint-Jean)

Un bocage qui structure les pentes et coteaux en soulignant le relief

Sur la majeure partie des coteaux le bocage est encore très présent mais avec une maille plus distendue que dans les fonds de vallées. De loin, les haies semblent se confondre avec les lisières des forêts donnant parfois une fausse impression de boisement continu. La trame des haies s'organise sur les courbes de niveau et suivant les pentes.



UP8-20-21 Un bocage aux haies généreuses qui structure les pentes et se confond parfois aux lisières des boisements de crêtes (Voutré)

Là aussi les prairies de pâtures dominant mais le tapis herbeux est plus homogène (la flore des milieux humides est moins présente voir absente). Les haies de chênes, châtaigniers et parfois hêtres s'imposent par leur volume : parfois taillés en têtards ces arbres ont aujourd'hui plus souvent repris une croissance naturelle formant avec l'épaisse strate arbustive des écrans végétaux visuellement très opaque.



UP8-20-22 Jeune haie de chênes conduits en têtards (Deux-Evailles)

Un bocage semi ouvert sur les plateaux plus cultivés

Sur le plateau ou les coteaux les moins pentus, la trame bocagère est beaucoup plus distendue voir a disparu. Pour faciliter l'exploitation des grandes cultures, fourragères ou céréalières, les haies ont été arrachées et seules subsistent quelques chênes isolés qui marquent le parcellaire ou des lignes d'arbres au houppier remonté (la trame arbustive ayant été supprimée). Le

paysage s'ouvre sur la mosaïque de couleur des cultures : du jaune des blés au vert intense du ray-grass en passant par le bleu azur du lin (la culture traditionnelle des plantes à fibre textile subsiste toujours dans les collines du Maine).



UP8-20-23 Une maille bocagère « décloisonnée » dans un secteur de grandes cultures qui ouvre de longues perspectives (La Chapelle-au-Riboul)

2.4 Des sommets habillés de forêts et landes

Une occupation forestière ancienne

Avant le Moyen-Age, la faible qualité des sols et le relief accidenté sur les crêtes gréseuses ou sur les collines granitiques ont eu pour conséquence la faiblesse du peuplement et le maintien d'un vaste couvert forestier. A partir du Moyen-Age, l'implantation des places fortes défensives organisant le territoire, le développement démographique induit et l'évolution de l'outillage ont initié les conquêtes agraires sur les forêts. Les premières vagues de défrichement se concentrent autour des principales places fortes et sur les vallées en lisières. Les étangs sont créés (ressources en poisson...) dès cette époque en lisière et les moulins à blé et à tan (écorce de chêne réduite en poudre qui sert pour le tannage des cuirs) se développent sur les rivières. Malgré l'avancée des défrichements, des espaces forestiers sont conservés. A l'époque, les forêts et les landes constituent les compléments indispensables de l'espace agricole et pour répondre aux besoins de la vie rurale : bois de chauffage, d'œuvre ou de construction, écorçage pour fournir le tan, pacage pour les animaux, glandée pour les porcs...

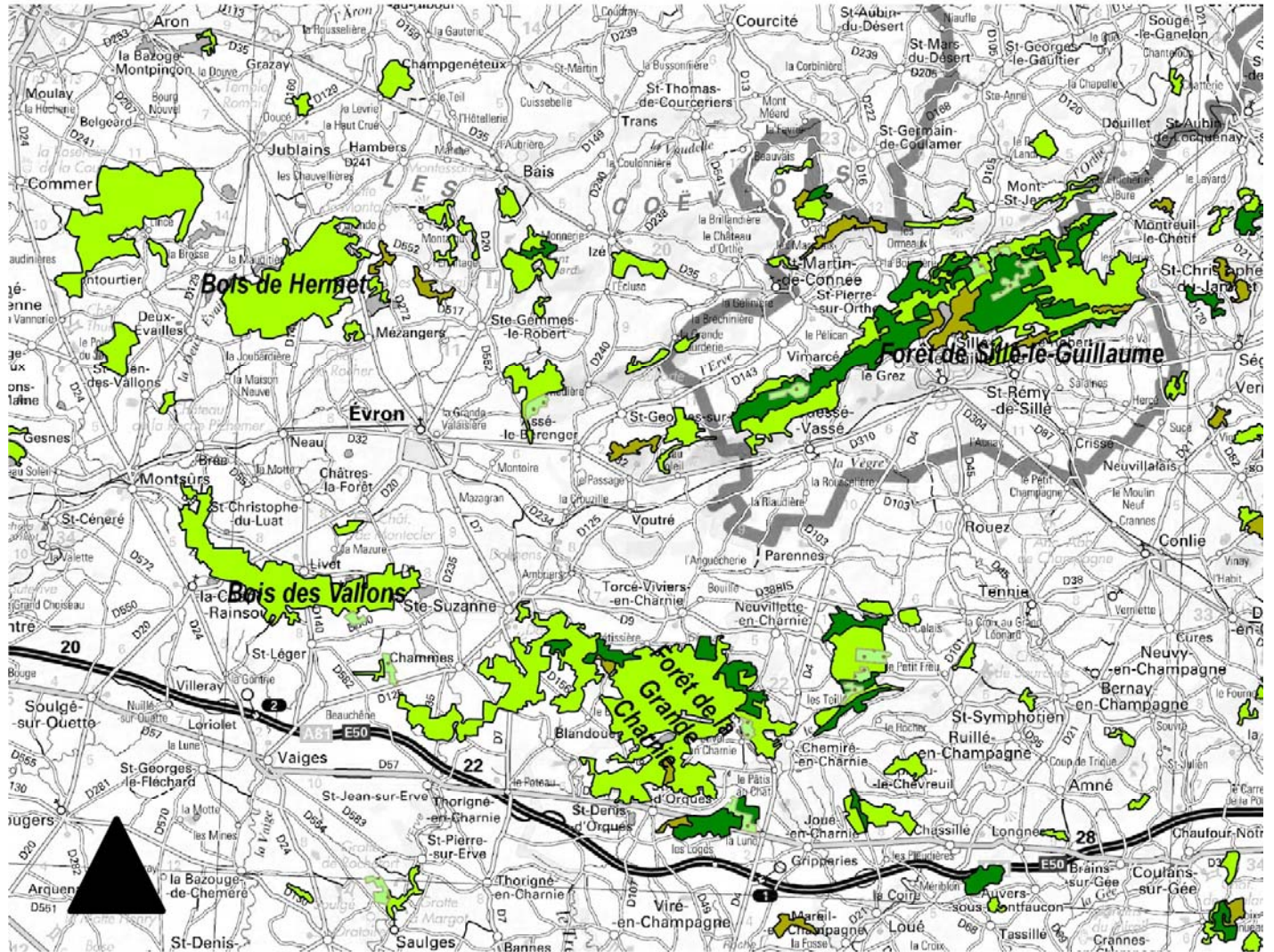


UP8-20-24 Une ambiance de forêt de feuillus caractéristique des anciens boisements des collines du Maine (Chemiré-en-Charnie)

Des forêts très vivantes

Sources : CRPF (entretiens avril-mai 2015) – portail ONF – INPN fiche ZNIEFF Forêt de Sillé-le-Guillaume et bois de Pezé - B. JARRI, E. FOURNIER, S. HUBERT –Fev. 2015

CARTE DES ENSEMBLES BOISES DE L'UNITE PAYSAGERE



Source: CorineLandCover 2006 - Scan 100

Légende

Type de boisement

- Forêt de feuillus
- Forêt de conifères
- Forêt mélangée
- Forêt et végétation arbustive en mutation

0 1 2 3 4 5 km



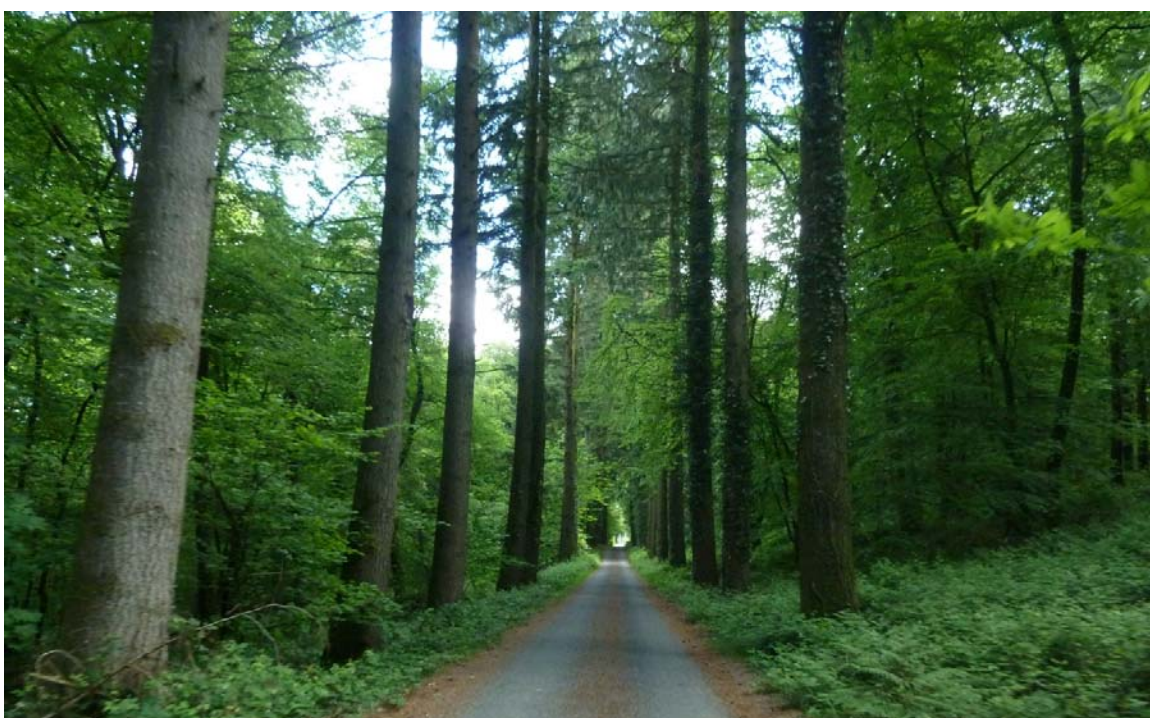
UP8-20-24bis Carte des principaux boisements forestiers de l'unité

Si les anciennes forêts étaient exclusivement de feuillus, l'introduction depuis les années 1950 de futaies résineuses a permis la mise en valeur des parcelles majoritairement en taillis de feuillus aux faibles potentialités, ainsi que sur des landes ou friches.

Parallèlement, mise en place d'une voirie forestière indispensable pour lutter efficacement contre les incendies de feu a structuré le massif forestier d'une trame orthogonale tout en favorisant son accessibilité. Ces grandes allées forestières rectilignes ont parfois été contre-plantées d'alignements qui constituent aujourd'hui des allées de futaies assez magistrales.



UP8-20-25-Clairière créée par une zone de coupe d'une parcelle de conifères avec préservation de la lisière de feuillus (Crissé)



UP8-20-26- Allée forestière majestueuse de futaies de sapins marquant un axe fort dans le Bois du Tay (Hambers)

Ces importants massifs à base de chênaie sessiliflore-hêtraie et de landes boisées à Fougère-aigle et à Myrtille alternent aujourd'hui avec des parcelles de conifères qui se distinguent par leur couleur sombre et leur aspect géométrique. Bon nombre de ces forêts tient sa richesse floristique et faunistique de la diversité des milieux humides forestiers (landes tourbeuses et étangs) ou des landes de milieux acides en lisière de boisement ou sur les zones de coupe.



UP8-20-27 Une richesse des milieux forestiers qui se traduit par une diversité d'ambiances lisible au gré des saisons (forêt de feuillus sur fougères rousses de Sillé-le-Guillaume, Lisière boisée sur tapis de bruyères du Bois des Vallons)

Lorsque la profondeur du sol le permet, la production de bois a pour vocation principale :

- d'énergie (débouché local évoluant aujourd'hui du particulier vers la chaudière collective)
- d'industrie (panneaux particules, papier)
- d'œuvre (sciage, charpente, palette, etc.)



UP8-20-28 Versant boisé de châtaigniers recépé et conduits pour l'exploitation du bois (Bais)

Ces espaces présentent par ailleurs des usages pour la chasse et les loisirs : chemins de randonnée, bases de loisirs, campings, équipements spécifiques (cf. développement dans la partie dynamique des paysages).



UP8-20-29 Des équipements de loisirs et d'accueil touristique dans les clairières (Hambers)

2.5 Un habitat diffus et des bourgs en sentinelle sur les vallées

Un bâti rural diffus qui mélange les influences architecturales



UP8-20-30-Un bâti rural diffus qui ponctue le bocage (Hambers)

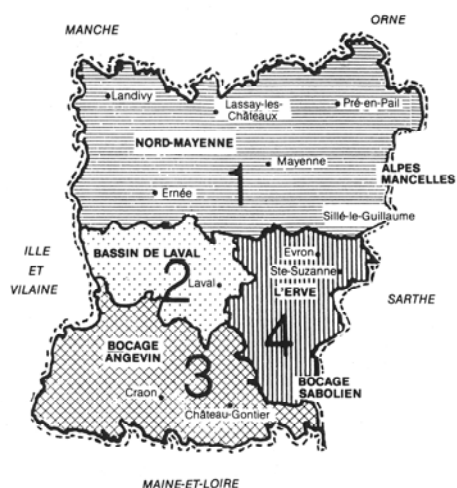
Dans le bocage, le bâti rural est traditionnellement diffus. Il s'implante la plupart du temps dans les deux tiers inférieurs des versants de vallées et de collines (pas dans les fonds humides ni sur les crêtes aux terres pauvres et exposées aux vents). Seuls les moulins et les anciennes forges sont implantés sur les rivières et ruisseaux, à l'appui des digues retenant les eaux des étangs.



UP8-20-31 Des moulins et forges alimentés par des retenues d'eau sur les ruisseaux : anciennes forges d'Hermet (Jublains-Mézangers)

Il en est de même pour les bourgs qui sont peu nombreux et souvent très espacés dans les collines du Maine. Mélant granite et schiste, le bâti traditionnel est souvent massif et compact. Les toitures majoritairement d'ardoise peuvent très ponctuellement laisser place aux bardeaux de châtaignier, aux chaumes et plus à l'est à la tuile plate (sous l'influence Sarthoise).

L'HABITAT RURAL ANCIEN DES PAYS DE LA MAYENNE



Illustrations
B. DESVAUX - J. JACOUTOT
architectes



Les encadrements.
Nord : la pierre taillée est réservée aux encadrements d'ouvertures (jambages - appuis - linteaux).



Dalle d'ardoise servant d'égoût sous la petite fenêtre éclairant l'évier.



EVRON (secteur 4)



Lucarne - porte dite "gerbière". La base sur le mur de façade, les joues sont garnies d'ardoises à purcau horizontal.



EVRON (secteur 4)

4 - L'Erve. C'est la région du grès roussard. Bien que l'ardoise domine, on rencontre encore des maisons recouvertes de tuiles plates ou à écailles.



Four à pain



Hangar (Loge)



Pigeonnier



Puits

UP8-20-32 Typologies architecturales du bâti rural des collines du Maine (CAUE 53)



UP8-20-32bis Chaumière en longère avec des murs en moellons de granite (Courcité)

Un bâti qui s'organise suivant la pente et l'exposition



UP8-20-33 Un bâti qui s'organise en longère suivant les courbes de niveau et abritant une cour exposée au sud (Rouez)

Traditionnellement le bâti rural est organisé autour d'une cour rectangulaire exposée au sud ; le logement présente donc une dissymétrie avec une façade ouverte sur la cour et une façade quasi aveugle exposée au Nord ou aux vents d'ouest, où l'on retrouve les annexes du logis sous un prolongement du toit. La longueur des bâtiments principaux s'implante parallèlement aux courbes de niveaux pour limiter les terrassements (une partie du bâtiment pouvant être parfois semi-enterrée). Sur les secteurs les plus pentus le bâti peut ainsi simplement s'organiser en longère. Pour la protéger de l'humidité, la ferme est fréquemment surélevée et on y accède par un perron. Les dépendances encadrent la cour souvent refermée par la grange en face du logis. Celle-ci donne accès au jardin et aux vergers encore présent à côté de nombreux hameaux.



UP8-20-34 Des vergers traditionnels qui ponctuent le bocage et accompagnent encore le bâti rural (Brée)

Les bâtiments d'exploitation ou d'élevage et le développement de pavillons peuvent modifier cette organisation traditionnelle.



UP8-20-35 Des bâtiments d'exploitation contemporains monumentaux dont l'intégration tient à la persistance des haies bocagères (Saint-Mars-du-Désert)

Pour en savoir plus sur

(Source CERESA, Atelier TRIGONE, Atlas des paysages du département de la Mayenne, Tome 1 : contexte général, DIREN Pays-de-La-Loire -1999)

Une caractéristique majeure du bâti ancien : son usage

La maison de maître : Maison à étage, elle possède un toit à 4 pans. Les ouvertures sont axées verticalement et horizontalement. Implantée au milieu du jardin, elle est entourée d'un mur réalisé avec les mêmes matériaux.



UP00-a Maison de maître (Port-Brillet)

La maison de l'artisan commerçant : L'habitation se trouve à l'étage, le rez-de-chaussée étant réservé à l'activité. Le toit peut avoir 2 ou 4 pans et comporter des lucarnes. Les ouvertures, là aussi, sont alignées verticalement et horizontalement. La croupe du toit peut être perpendiculaire ou parallèle à la rue.

La maison du tisserand : La particularité est que l'on doit gravir un escalier pour accéder au logement en raison du sous-sol à demi-enterré, permettant le maintien d'une humidité nécessaire au tissage du lin (Ambrières-les-Vallées, Andouillé, Parné-sur-Roc...).



UP00-b Maison de tisserand (Saint-Pierre-sur-Orthe)

La maison ouvrière : Avant le 19^{ème} siècle, un habitat ouvrier existait déjà, notamment auprès des anciennes forges. Il se multiplie avec l'essor industriel et ressemble fortement à l'habitat rural local (Chailland, Chammes...). Construites en série, les maisons ouvrières sont souvent alignées et regroupées en cité. La brique est utilisée pour les encadrements d'ouvertures. Elle comprend parfois un étage. (Port-Brillet, Fontaine-Daniel, Renazé, Ernée...).



UP00-c Maison ouvrière (Parné-sur-Roc)



UP00-d Maison ouvrière (Port-Brillet)

La maison de l'ouvrier agricole : Souvent située en périphérie de village, elle est la plupart du temps composée d'un rez-de-chaussée avec parfois un étage éclairé d'une lucarne. Le faitage est perpendiculaire à la rue (Sainte Suzanne, Ernée...).

La maison du garde-barrière : Elle présente des caractéristiques similaires à celles de l'habitat ouvrier. Construite en série, de taille standard, de la brique encadrant les ouvertures, elle est visible à tous les passages à niveau (en Agglomération comme en diffus).



UP00-e Maison de garde barrière (Grez-en-Bouère)

Cette différenciation entre usages permet de localiser la «ville du commerce» au centre, et la «ville à demi-rurale» autour :

Des matériaux et des couleurs en accord avec le site

La constitution de ce bâti aggloméré répond aux mêmes caractéristiques de construction que le bâti rural, et dépend des matériaux du sous-sol local (Cf paragraphe correspondant du chapitre précédent).

Des éléments patrimoniaux en site urbain

Les églises : De nombreux édifices romans, pour la plupart du 11^{ème} siècle parsèment le département. Le nombre important d'églises datant de cette époque fait de la Mayenne un des départements les plus riches en édifices du début de l'art roman du Nord de la France (Saulges, Château-Gontier, Pritz, Laval, Ambrières-les-Vallées, Charné, Mayenne, Bonchamp-les-Laval). Les édifices gothiques sont plus rares (Evron).

Les châteaux : le département comprend plusieurs châteaux-forts. Ils ont souvent permis l'apparition de villes (Laval, Mayenne, Château-Gontier, Lassay, Gorron, Sainte Suzanne). D'autres agglomérations ont des châteaux plus récents des 17 et 18^{ème} siècles (Craon).

Ensemble de maisons : Ils constituent des ensembles cohérents au niveau des matériaux, de l'époque, du style, du respect des formes originelles. Ces maisons sont assez nombreuses pour constituer un réseau de ruelles, créant une certaine densité. Ces ensembles donnent un cachet particulier à quelques villes et bourgs dont les « petites cités de caractère » (Parné-sur-Roc, Saint Denis-d'Anjou, Chailland, Fontaine-Daniel, Saulges, Sainte Suzanne, Lassay-le-Château, Laval, Mayenne, Château-Gontier, Gorron, Ernée, Craon...).

Des bourgs qui s'étagent et ponctuent les vallées

Compte tenu du relief, les bourgs se sont implantés le plus souvent sur des versants exposés au sud et sur la partie haute des vallées ou dans l'amont des fonds de vallée (comme Bais par exemple). Pour s'adapter à la pente le bâti s'étage. La structure urbaine du bourg devient compacte ou certains bourgs gardent une structure linéaire le long d'une courbe de niveau. Les différences de niveau sont gérées par le bâti ou des jeux de murs de soutènement qui encadrent les jardins. Quelques placettes en belvédère ou des ruelles descendantes ouvrent ou cadrent des perspectives sur le grand paysage ou le coteau bocager d'en face. Depuis la vallée les bourgs constituent des repères où le clocher se distingue émergeant d'un enchevêtrement de toitures. Des jeux de covisibilités entre les bourgs s'installent et ponctuent les vallées.



UP8-20-36 Des bourgs qui s'étagent et constituent des repères marquants des vallées (Saint-Thomas-de-Courceriers)

Des cités en nid d'aigle sur les vallées

Les collines du Maine présentent un patrimoine important de cités anciennes qui contrôlaient l'accès à ces marches de la Maine. La configuration de ces crêtes gréseuses offrait un promontoire naturel permettant de contrôler visuellement les plateaux et plaines alentours tout en fournissant des défenses naturelles. Leur patrimoine architectural et urbain remarquable préservé et reconnu fait l'objet de protections importantes (monuments historiques, sites classés ou inscrits, ville et pays d'art et d'histoire, petite cité de caractère...).

Consulter la synthèse historique des Villes et Pays d'Art et d'Histoire des Coëvrons-Mayenne (lien cliquable : <http://www.vpah.culture.fr/villes/coevrons-co.htm>)

C'est Jublains qui constitue le premier témoignage éloquent de ces cités : Sur une petite crête reliant le bois de Bourgon à la colline du Bois du Teil, les témoignages archéologiques de l'ancienne cité gallo-romaine de Jublains révèlent le plan orthogonal et les équipements d'une ville adossée d'une forteresse. Ces ruines offrent encore aujourd'hui un panorama sur le bassin d'Evron dominé par la chaîne des monts

[Laissez-vous conter Jublains \(lien de chargement du DOC01.pdf\)](#)



UP8-20-37 Enceinte de la forteresse de Jublains dominant la plaine d'Evron (Jublains)

A l'époque médiévale, ce sont les forteresses et les cités de Sainte-Suzanne, Villaines-la-Juhel, Sillé-le Guillaume qui marquent le paysage. Juchées sur les crêtes gréseuses, souvent lovées dans une lisière forestière, elles s'étagent comme une fresque urbaine sur les coteaux bocagers. Dominant les vallées et les plateaux au sud, ces cités participent aussi à l'ambiance pittoresque et à la mise en scène de ces paysages.



UP8-20-38 Enceinte de Sainte-Suzanne ouvrant sur le paysage du sud des collines du Maine (Sainte-Suzanne)

Des villes carrefour, passage obligé vers les collines du Maine

En périphérie des secteurs au relief les moins facilement accessibles, des villes se sont développées bénéficiant de leur position de carrefour entre les collines du Maine et les plateaux ou les plaines environnantes. Ainsi Fresnay-sur-Sarthe à l'est et sur l'unité Evron constituent de véritables portes urbaines : ce sont des passages obligés pour pénétrer dans les paysages montueux du cœur du Maine.



UP8-20- 39 Basilique d'Evron marquant le cœur historique de cette ville carrefour (Evron)

Construite autour de son abbaye bénédictine attirant de nombreux pèlerins, la ville d'Evron constitue dès le Moyen-Age un pôle d'échange commercial et d'artisanat qui ne cessera de se développer au cours de l'histoire. Au cœur de son bassin bocager qui fait la transition entre le Bas-Maine, la vallée de la Mayenne et les collines du Maine, la ville d'Evron bénéficie d'une très bonne desserte avec son réseau routier étoilé et sa liaison ferroviaire. Tout comme Sillé-le-Guillaume qui bénéficie également de ces dessertes, Evron présente des ambiances urbaines affirmées qui se renforcent encore aujourd'hui avec un développement important des zones d'activités et de zones d'habitat.



UP8-20-40 Paysage des extensions urbaines d'Evron marqué par des quartiers pavillonnaires et des zones d'activités (Evron)

2.6 Des carrières et des éoliennes qui constituent des marqueurs dans le paysage

Une exploitation des roches marquante dans le paysage

La qualité des roches du socle géologique est encore aujourd'hui fortement exploitée et nombreuses sont les carrières qui marquent le paysage à la fois par leurs fronts de taille monumentaux comme et par les infrastructures de traitement des matériaux. Les plus imposantes et marquantes dans le paysages sont l'unité de traitement de Neau avec ses tours blanches et les carrières de Voutré avec le front de taille lisible depuis la lisière nord de Charnie et ses tapis alimentant les concasseurs en franchissant la route.



UP8-20-41 Des infrastructures de carrières qui créent des repères industriels dans le paysage de bocage (Voutré)

Pour en savoir plus sur les matériaux d'extraction des collines du Maine :

- **Source : Notice de la carte géologique au 1/50000ème – feuille de Sillé-le-Guillaume ; J. LE GALL, P. MORIZOT ; Éditions du BRGM – ORLÉANS-1998 (123p)**

« Les nombreuses carrières qui exploitaient pour l'empierrement les grès-quartzites des Formations des Grès de Sainte-Suzanne et du Grès armoricain sont toutes abandonnées aujourd'hui. La principale exploitation de granulats est celle de Voutré (Société nouvelle des carrières de l'Ouest) qui, depuis plus de cent ans, utilise les volcanites de la Formation des Pyroclastites de Voutré (carrière de « porphyre ») pour la viabilité et la construction. Les granulats, dont la production annuelle avoisine deux millions de tonnes, servent au revêtement des routes de la région (ballast et macadam) et sont largement transportés par voie ferrée en région parisienne.



UP8-20-42 Stocks de granulats de la carrière de Voutré émergeant du bocage (Voutré)

L'utilisation des calcaires cambriens pour la fabrication de la chaux remonte au XVI^e siècle et s'est poursuivie jusqu'à la fin du XIX^e siècle (Delaunay, 1955). De cette industrie, subsistent d'imposants fours à chaux dont les mieux conservés se situent à la Boissière (flanc nord des Coëvrons). Récemment deux carrières ont été ouvertes dans les faciès dolomitiques des calcaires cambriens : l'une dans les Coëvrons, à l'Ouest de Voutré (étang de Grouteau), l'autre en Charnie à l'emplacement d'une ancienne petite exploitation (Ouest de Vinay). La dolomie extraite est en partie acheminée à Neau où elle est traitée en vue de nombreuses utilisations. Crue, elle sert à la fabrication du verre, au traitement des fumées des centrales thermiques, et elle est incorporée dans

les aliments pour bestiaux. Traitée à 1 100 °C, elle donne une chaux magnésienne utilisée comme amendement, pour le traitement des eaux usées et dans l'industrie laitière. Cuite à 1 800 °C, elle donne les « dolomies frittées » employée dans les fours réfractaires de l'industrie métallurgique (Doré et al, 1987).



UP8-20-43 Repères des terrils et usines de traitement des matériaux de la carrière de Neau (Neau)

Jadis, d'autres matériaux furent exploités pour la confection de moellons et pavés (conglomérat et arkoses cambriens, grès de Sainte-Suzanne,...), pour la fabrication d'ardoises (argillites et siltites briovériennes) et pour l'ornementation (marbre bleu turquin de Voutré). En outre, les ampélites siluriennes servirent à la fabrique de tuiles et de briques et même de crayons de charpentier (ampélites graphiques des Tuileries ; Delaunay, 1955). »

Des parcs éoliens qui ponctuent le nord des collines du Maine

Tout comme l'unité paysagère voisine des corniches des Alpes Mancelles et des Avaloirs, les collines du Maine présentent plusieurs parcs éoliens autour de la haute vallée de l'Aron. Ces parcs jouent de covisibilités importantes et ponctuent l'horizon entre les courbes des monts boisés.



UP8-20-44 Covisibilité entre parcs éoliens dominant la vallée de l'Aron (Bais)

Pour en savoir plus sur le patrimoine bâti et naturel

Rubrique patrimoine :

- *Lien vers le chapitre 15-20-10 les paysages institutionnalisés*
- *Patrimoine naturel sur le site de la DREAL - Base communale :* <http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique5>
- *Patrimoine site et paysages sur le site de la DREAL - Base communale :* <http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique6>

Cette page permet aussi d'accéder aux deux sites suivants :

- [l'Atlas des Patrimoines du Ministère de la Culture](#)
- [les Bases Architecture et Patrimoine du Ministère de la Culture](#)

Rubrique Trame verte et bleue :

Lien vers le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) des Pays de la Loire : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/trame-verte-et-bleue-a1761.html>

3. Les sous-unités paysagères de « UP »

Les collines du Maine se caractérisent par des paysages bocagers de monts et de vaux. Ces paysages trouvent des variations principalement dans les configurations du relief, qui induit de fait des variations dans l'implantation du bâti et la structuration sensiblement différente du bocage. Ces caractères permettent de discerner quatre sous-unités paysagères :

- Les collines de Bais
- Le bassin d'Evron
- La haute vallée de l'Erve
- Les crêtes boisées de Charnie et des Coëvrons

[Lien vers la carte de l'unité et des sous-unités paysagères des collines du Maine](#)

3.1 Les collines de Bais

Les collines de Bais s'organisent comme une chaîne de crêtes et de collines boisées (Mont Rochard, Montaigu, Izé...) qui s'identifient clairement sur l'horizon. Elles constituent des promontoires ouvrant des panoramas remarquables sur le lointain. La gestion des espaces boisés, notamment sur le site classé du Mont Montaigu, s'attache à valoriser ces panoramas en privilégiant la lande autour des principaux belvédères.



UP8-31-01 Des crêtes et une chaîne collinaire qui multiplie les effets de promontoire et de belvédère : vue du Mont Rochard depuis la butte de Montaigu (Hambers)

Le réseau bocager encore très préservé se structure sur les pentes des collines et dans les vallées qui entaillent le plateau. Sur ce dernier, la mise en culture de grandes parcelles contribue à ouvrir la maille bocagère et dégager les perspectives, révélant autant le bâti des exploitations agricoles que l'horizon des crêtes boisées (et notamment la crête de Villaines-la-Juhel qui marque l'horizon nord).



UP8-31-02 Un plateau cultivé où la disparition des haies ouvre les vues sur le bâti agricole et les bourgs (Courcité)

Les petits bourgs sont nichés dans la partie haute des vallées mais souvent en deçà des lignes de crête. Ils présentent fort caractère patrimonial (variations dans l'architecture entre le Maine roux et le Maine blanc).



UP8-31-03 Des bourgs qui s'étagent dans les deux tiers inférieurs des vallées (Bais)

La sous-unité paysagère est particulièrement marquée par la présence de nombreux parcs éoliens qui ponctuent les horizons ouest et nord.



UP8-31-04 Des éoliennes qui ponctuent les vues et marquent l'horizon du plateau (Champgéneteux)

3.2 Le bassin d'Evron

Le bassin d'Evron se présente comme un paysage de "cuvette" bocagère clairement circonscrite par les ensembles boisés des Coëvrons (Bois des Vallons et d'Hermet, Forêt de Bourgon, la Lande Royale), la crête de Jublains et les collines de Bais. Ce paysage de bocage est fermé par la trame de haies denses créant des écrans opaques qui se superposent compte tenu du faible relief.



UP8-32-01 Un bassin au relief légèrement ondulé par des vallons, cerné par des lisières boisées et par la chaîne des collines du Maine (Gesnes)

Il présente également des ambiances forestières remarquables. Des séries d'étangs à l'appui du réseau hydrographique agrémentent souvent la lisière des boisements, ce qui explique entre autre le patrimoine d'anciennes forges et la valorisation de ces plans d'eau pour le tourisme et les loisirs.



UP8-32-02 Un paysage marqué par de nombreux étangs qui sont autant de lieux de loisirs dans l'écrin bocager (Saint-Ouëns-des-Vallons)

Ces secteurs de vallons doux humides sont structurés par un bocage spécifique dense adapté à cette forte présence de l'eau. La présence de petites peupleraies tend à fermer visuellement l'espace déjà intimiste des vallées.



UP8-32-03 Dans les vallées, un bocage dense spécifique de saules, aulnes et chênes têtards que les peupleraies tendent à masquer (Montsûrs)

Cette sous-unité paysagère présente un important patrimoine historique de cités anciennes (notamment gallo-romaine avec Jublains, et médiévale avec Evron), de parcs boisés entourant des châteaux et de bâti rural traditionnel souvent imposant. Les bourgs se développent sur les parties les plus hautes du bassin et sont en général implantés le long des ruisseaux et rivières. Le développement d'activités est concentré autour de la voie ferrée (pôle urbain d'Evron, Montsûrs, Carrières Neau) qui développe de fait un cordon de repères industriels émergeant du paysage de bocage.



UP8-32-04 Des bourgs qui s'installent sur les parties les plus hautes du bassin mais qui gardent une relation intime à l'eau (Montsûrs)

3.3 La haute vallée de l'Erve

Le caractère le plus marquant de la haute vallée de l'Erve est sans aucun doute le couloir paysager qui s'étire de manière quasi-rectiligne suivant la direction de la crête de la forêt de Sillé-le-Guillaume. Ce paysage, clairement orienté nord-est/sud-ouest, est marqué par les crêtes boisées. Cette direction est relayée par d'autres vallées et des lignes de buttes sur lesquelles s'implantent les principaux bourgs patrimoniaux (notamment Sillé-le-Guillaume qui domine la haute vallée de la Vègre et ses affluents).



UP8-33-01 Un paysage de vallée orientée par une crête boisée où les bourgs jouent des covisibilités (Saint-Martin-de-Connée)

Le réseau bocager est bien conservé et très lisible sur les pentes avec un habitat rural diffus relativement bien préservé du cœur de la vallée jusqu'à mi-pente des coteaux. Seules les lignes de peupliers et petites peupleraies longeant la rivière en fond de vallée atténuent quelque peu la perception de l'amplitude de ces couloirs visuels.



UP8-33-02 Un réseau bocager qui structure la pente des coteaux depuis la ligne de peupliers marquant la ripisylve (Saint-Georges-sur-Erve)

Les châteaux de Sillé-le-Guillaume et de Foulortte constituent des repères historiques marquant de ces vallées. De même les développements urbains assez diffus et marquants du pôle de Sillé-le-Guillaume et de l'imposante carrière de Voutré à l'appui de la voie ferrée sont particulièrement lisibles dans ces paysages qui jouent des covisibilités entre les coteaux et des longues perspectives dans la vallée.



UP8-33-03 Le château de Foulort et son domaine, un repère majeur de la vallée de l'Erve (Saint-Georges-sur-Erve)



UP8-33-04 Des développements urbains très lisibles qui s'étagent sur le coteau où la vieille ville s'est implantée à mi-pente (Sillé-le-Guillaume)



Les crêtes boisées multiplient les Ambiances forestières remarquables avec des vallons boisés et des clairières sur des plans d'eau aménagés pour les loisirs et le tourisme

UP8-33-05 Des paysages forestiers remarquables qui jalonnent les crêtes gréseuses (Sillé-le-Guillaume)

3.4 Les crêtes boisées de Charnie et des Coëvrons



UP8-34-01 Une cité médiévale en promontoire qui cadre les vues sur la campagne environnante et semble faire remonter le temps (Sainte-Suzanne)

Ce paysage de vallons bocagers est marqué par des crêtes boisées orientées quasi est ouest. Les principaux bourgs s'implantent sur ces promontoires. Ainsi la cité patrimoniale de Sainte-Suzanne et le bourg perché de Saint-Denis-d'Orques offrent des belvédères urbains particulièrement remarquables sur la campagne alentours.



UP8-34-02 Un belvédère urbain qui met la campagne « au bout de la rue » (Saint-Denis-d'Orques)

Les paysages forestiers de la Grande et la Petite Charnie referment les vues autour de vallons intimistes. Le contraste est saisissant sur les lisières de ces crêtes boisées qui offrent des vues en belvédère au sud sur le Bas-Maine et la champagne ondulée sarthoise et au nord sur la crête forestière de Sillé-le-Guillaume.



UP8-34-03 Un plateau bocager ondulé dominé par la crête de la forêt de Charnie et la crête boisée de Sillé-le-Guillaume qui marque l'horizon (Sainte-Suzanne)

Au nord de ces ensembles forestiers, un plateau légèrement ondulé offre une transition à l'est vers les paysages de la champagne de Conlie. L'identité architecturale et matériaux de la champagne sarthoise se distinguent particulièrement dans le réseau bocager qui semble descendre progressivement dans la plaine calcaire de Conlie. Avec sa longue perspective boisée et juché sur son coteau dominant la Vègre et l'horizon de la plaine céréalière, le château de Sourches marque de manière magistrale cette transition entre deux paysages contrastés.



UP8-34-04 Perspective du château de Sourches qui marque la transition entre les collines du Maine et la champagne de Conlie (Tennie)

4. Les dynamiques paysagères

Pour en savoir plus sur la dynamique des paysages à l'échelle régionale

[Lien sur la dynamique régionale](#)

4.1 Exemple d'évolution caractéristique de l'unité sur le secteur de Sainte-Suzanne

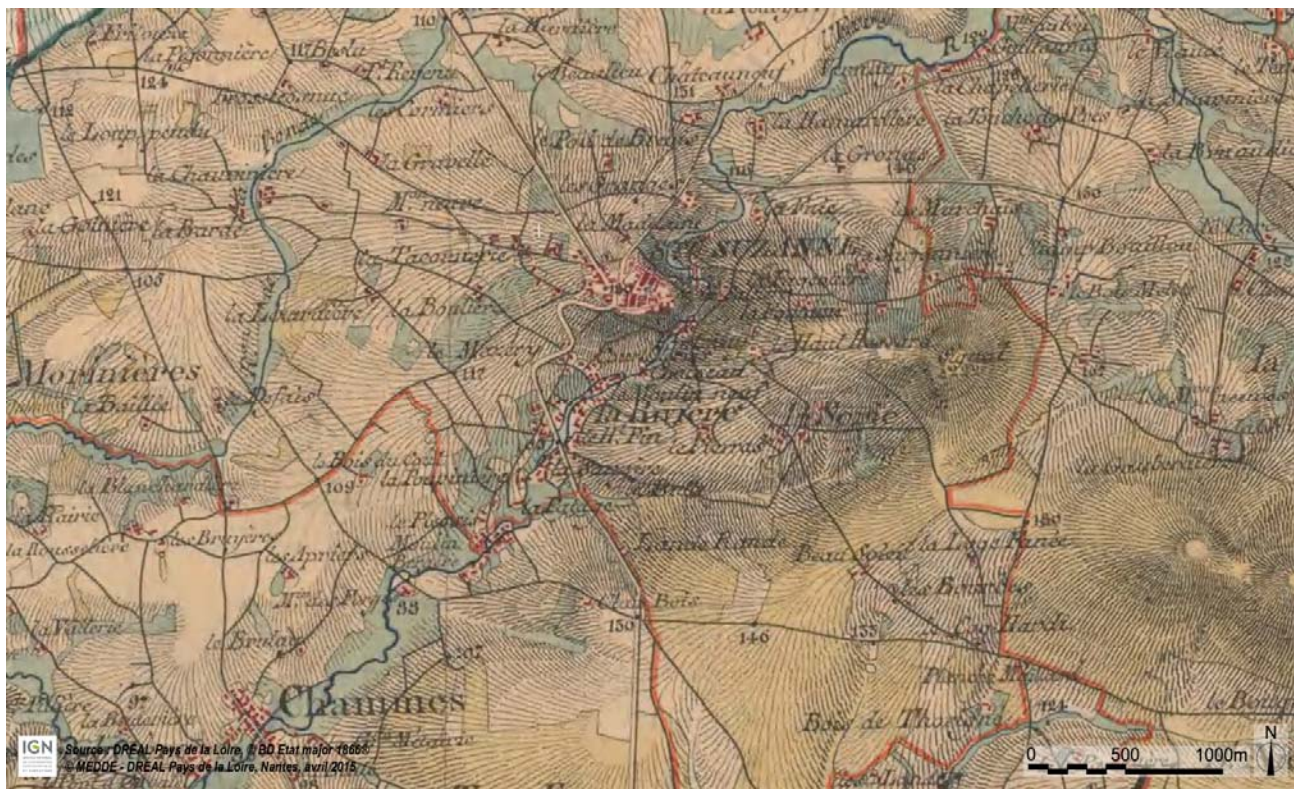
Dans le cadre de l'analyse des dynamiques paysagères, pour chaque unité paysagère, un secteur particulier est choisi de manière à caractériser, en tant qu'échantillon représentatif de l'unité, une large partie des dynamiques vécues à l'échelle de l'unité. Cette analyse s'appuie notamment sur la comparaison des données cartographiques et des photographies aériennes à différentes époques données. Ce zoom est représentatif mais non exhaustif des dynamiques vécues à l'échelle de l'unité. Les dynamiques de l'unité qui ne s'illustrent pas à travers cet exemple sont donc détaillées à la suite.

Un bourg et son enceinte sur l'éperon rocheux dominant l'Erve

Le site initial est un éperon rocheux, élément rare du relief du Maine et la vocation défensive du bourg découle de cet élément topographique. C'est au XI^{ème} siècle qu'ont été construits le donjon, le bourg et son enceinte sur l'éperon rocheux dominant l'Erve. Le bourg moyenâgeux épouse la forme triangulaire de l'éperon. Il est parcouru d'un réseau de ruelles très étroites.

La prospérité de Sainte-Suzanne vient de l'exploitation de la chaux dès 1529 et de l'énergie grâce à 15 moulins sur l'Erve. Au XIX^{ème} siècle, l'agglomération s'ouvre grâce à la construction d'un quartier commerçant en dehors de l'enceinte et progressivement le bourg s'agrandit sur la crête.

Dans les années 1970, c'est le coteau exposé au sud qui se développe. D'une structure regroupée, le bourg de Ste-Suzanne est passé à une structure étirée le long de la route de Montsûrs.



UP08-04-ETAT MAJOR : Sainte-Suzanne – Carte d'état-major (1866)-(SCAN Historique à l'échelle du 1 :40000)



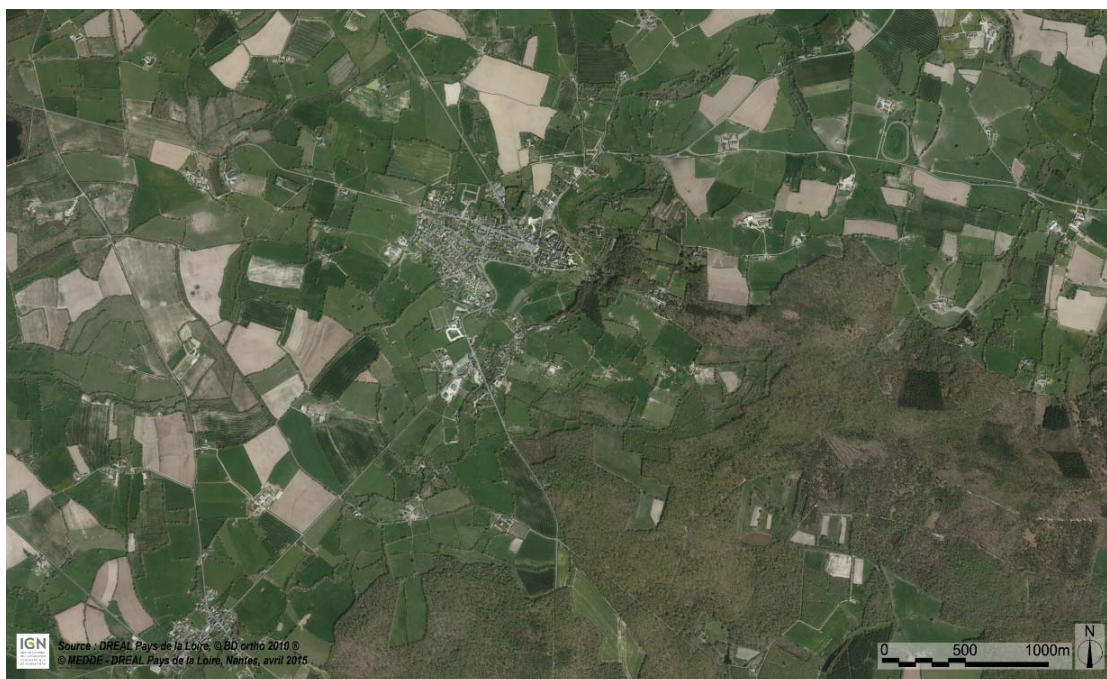
UP08-40-XXX- Implantation historique du bourg de Sainte-Suzanne-(Source : Archives Départementales de Mayenne)

Une tendance à l'ouverture des plateaux agricoles

L'ouverture des paysages agricoles, particulièrement marquée dans l'évolution contemporaine des paysages ruraux, est visible dans le secteur de Sainte-Suzanne, mais reste cependant très limitée. Cette évolution est ainsi perceptible sur les plateaux à l'ouest et au nord-est du bourg et se matérialise par des remembrements parcellaires visibles à travers la comparaison des orthophotos de 1958 et 2010. Globalement, le maillage parcellaire se modifie peu. Les mouvements de reliefs notamment ne favorisent pas automatiquement le développement des cultures céréalières en champs ouverts. Bien que le maillage bocager se soit élargi, il reste une structure relativement forte qui quadrille les vallonnements perçus depuis le site de Ste-Suzanne.



UP08-03-ORTHO_1958 - Sainte-Suzanne - Orthophoto 1958 - (BD ORTHO Historique 1958)



UP08-02-ORTHO_ - Sainte-Suzanne – Orthophoto 2010-- (BD ORTHO)

Les phénomènes d’ouverture progressive des paysages agricoles sont plus visibles sur d’autres secteurs de l’unité. Ainsi, dans le secteur situé entre Hambers et Bais notamment, le développement des activités de céréaliculture a encouragé la déstructuration des haies bocagères et progressivement ouvert le paysage et en parallèle ils ont contribué à la diminution de l’espace prairial.



UP08-40-XXX- Le développement des cultures céréalières ouvre progressivement les paysages agricoles. Sur la photo ci-dessus, le maintien de la haie protégeant le chemin rural présentent une image très contrastée face à l’évolution des paysages environnants (Hambers – 2015)

L’évolution du bocage se lit aussi dans l’évolution des modes d’entretien des haies. L’atlas départemental des paysages de la Mayenne de 1999 mentionnait un registre de haies taillées qui n’est plus observé aujourd’hui. De même les vergers sont de moins en moins présents.

La mutation des paysages ruraux se définit également par la présence grandissante d’un bâti agricole au volume imposant, dont la perception est accentuée par l’ouverture du paysage. L’impact visuel de ces bâtiments diffère selon leur implantation, les volumes, la nature et la couleur des matériaux utilisés, présence ou non d’une structure végétale à proximité. Le dynamisme de

l'activité agricole se matérialise par ailleurs par le développement de l'élevage bovin et avicole avec notamment l'élevage label ou de filière (Loué- Bel) qui conditionnent l'architecture mais aussi et surtout les trames végétales associées. L'atlas départemental des paysages de la Mayenne de 1999 mentionnait un début de développement de bâtiments d'élevage bovin, ce phénomène aujourd'hui généralisé, les rend caractéristique de ce paysage.



UP08-40-XXX- Le développement de l'élevage, notamment avicole, est visible au sein de l'unité. Il pose des nouveaux enjeux en termes d'intégration paysagère des bâtiments agricoles (Sainte-Suzanne – 2015)

L'exemple de Sainte-Suzanne montre par ailleurs le maintien des prairies principalement dans les secteurs de vallée. Par ailleurs, dans la même logique d'évolution que pour les unités voisines, les nombreux vergers qui existaient autour de la ville ont quasiment tous été supprimés. Implantés autrefois sur les coteaux ils offraient au bourg une couronne fleurie aujourd'hui disparue.

Un renforcement des boisements sur les versants et dans les vallées

L'exemple de Sainte-Suzanne permet de constater un renforcement progressif des principaux boisements. L'orthophoto de 2010 montre ainsi une descente de l'extrémité ouest de la forêt de la Grande Charnie sur les versants, ainsi qu'une densification du couvert végétal au niveau de la vallée de l'Erve. Les exploitants forestiers semblent de plus en plus délaissier les crêtes pour planter les boisements sur les versants où les terres sont plus fertiles. Dans le cas de Sainte-Suzanne, le développement des boisements les plus récents se composent ainsi de peupliers, qui investissent progressivement les abords de l'Erve, et de conifères qui s'implantent davantage sur les versants. Dans le cas des vallées, l'évolution tend ainsi vers une fermeture progressive des paysages et la perte de lisibilité des cours d'eau.



UP08-40-XXX- Le développement de l'activité sylvicole est notamment visible dans le secteur du Bois d'Hermet (Mézangers – 2015)



UP08-40-XXX- L'enfrichement progressif et le développement des peupleraies contribuent à fermer les paysages de vallée (Sainte-Suzanne – 2015)

Une extension urbaine vers les plateaux



UP08-40-XXX_Sainte-Suzanne – Orthophoto 1996



UP08-02-ORTHO_ - Sainte-Suzanne – Orthophoto 2010

Le secteur de Sainte-Suzanne connaît un développement urbain qui se tourne exclusivement vers les coteaux sur la partie ouest du bourg. Les plateaux agricoles situés à l'ouest du bourg sont ainsi progressivement gagnés par l'extension urbaine qui continue à se développer, comme en témoigne la comparaison des orthophotos de 1996 et 2010.



UP08-40-XXX- Les extensions de Sainte-Suzanne sur les plateaux à l'ouest du bourg prennent la forme d'un tissu pavillonnaire (Sainte-Suzanne – 2015)

L'unité paysagère offre par ailleurs d'autres modèles de diffusion pavillonnaire pour lesquels les principes de continuité du bâti ne sont pas structurants. Ainsi, à Sillé-le-Guillaume, le développement urbain s'est opéré sous forme de mitage qui depuis la vallée de la Vègre, a progressivement gagné les coteaux au nord du bourg, en se diffusant le long des axes. Cette évolution de la ville contribue à perturber la lisibilité de la transition entre ville et campagne.



UP08-40-XXX- Le phénomène de mitage de l'espace agricole et de dispersion du bâti est particulièrement important dans le secteur de Sillé-le-Guillaume (Sillé-le-Guillaume – 2015)



UP08-40-XXX- L'orthophoto permet de constater le phénomène de mitage et de dispersion en cours dans le secteur de Sillé-le-Guillaume (2010)

La mise en valeur du patrimoine urbain

Labellisée à plusieurs titres, la commune de Sainte-Suzanne abrite un patrimoine exceptionnel qui assure son attractivité touristique. La valorisation de ce patrimoine implique notamment des interventions qualitatives sur l'espace public.



UP08-40-XXX- La mise en valeur du patrimoine médiéval de Sainte-Suzanne implique des interventions qualitatives sur l'espace public-(Sainte-Suzanne – 2015)

A Sainte-Suzanne, la mise en valeur du patrimoine historique est également passée par la création du Centre médiéval et culturel du Maine, au sud du bourg, qui a investi un ancien site défensif préservé.



UP08-40-XXX- A l'image du Centre médiéval et culturel du Maine situé à Sainte-Suzanne, le patrimoine local est mobilisé à des fins touristiques -(Sainte-Suzanne – 2015)

Dans une moindre mesure, et à des fins moins touristiques, le centre ancien d'Evron a également fait l'objet d'une requalification importante.



UP08-40-XXX Le centre d'Evron a fait l'objet d'une requalification de l'espace public qui favorise la mise en scène des éléments patrimoniaux (Evron – 2015)

L'impact paysager du développement des équipements récréatifs

Le développement des loisirs et des activités touristiques s'est propagé à proximité de sites naturels de qualité ou d'espaces patrimoniaux. Des campings et des aires de stationnement, ont fleuri sur le territoire à proximité de la forêt domaniale de Sillé ou encore dans les vallées de l'Orthe, de l'Erve...



UP08-40-XXX- A Sainte-Suzanne, l'aménagement d'un site d'hébergement touristique a contribué à étendre la ville vers le sud (Sainte-Suzanne – 2015)



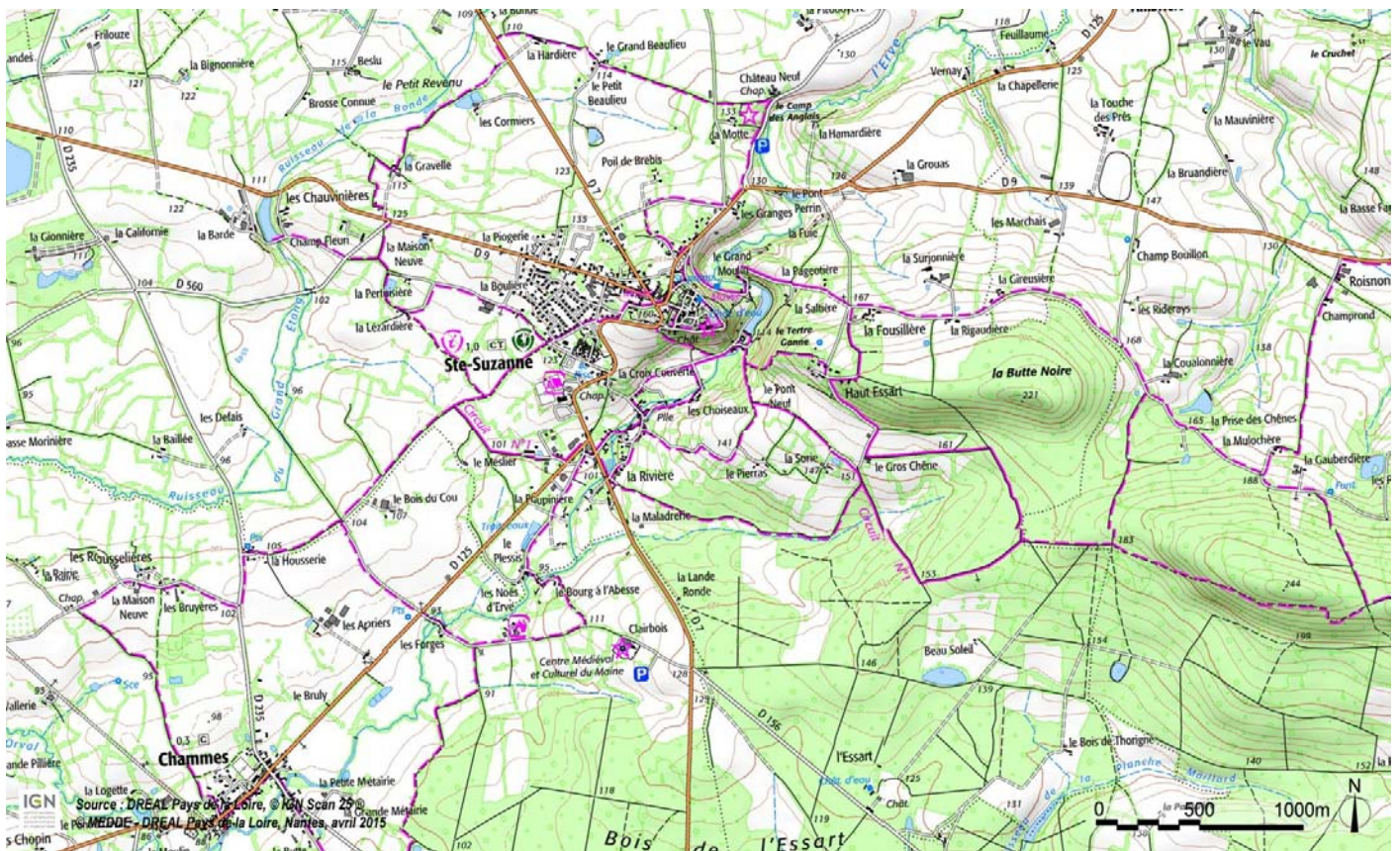
UP08-40-XXX- Dans le secteur de Sainte-Suzanne, la mise en place de parcours invite à la découverte du patrimoine urbain et rural
 -(Sainte-Suzanne – 2015)



UP08-40-XXX A Sillé-le-Guillaume, l'aménagement de la base de loisirs de Sillé Plage aux abords du Grand Etang a encouragé
 l'installation de nouveaux sites d'hébergement de plein air (Sillé-le-Guillaume – 2015)

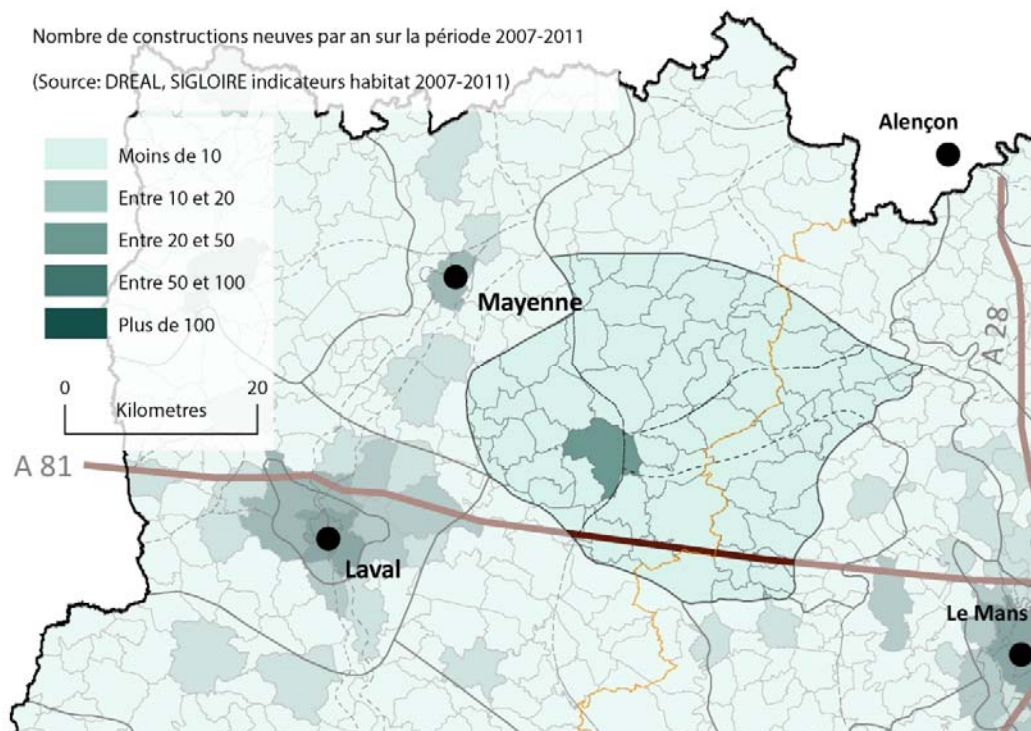


UP08-40-XXX A Mézangers, l'étang du Gué de Selle accueille aujourd'hui de nombreux équipements dédiés aux activités récréatives (Mézangers - 2015)



UP08-01-IGN2013- Carte IGN 2013 du secteur de Sainte-Suzanne-(SCAN 25)

4.2 Un faible développement urbain



UP01-40-DYN XXX L'unité des collines du Maine connaît des dynamiques constructives relativement faibles sur la période 2007-2011 (source DREAL, SIGLOIRE indicateurs habitat 2007-2011)

Une multitude de petits pôles ruraux

L'éloignement des grandes agglomérations et des principaux pôles dans le secteur des collines du Maine explique un développement urbain modéré important. En raison du déploiement du réseau viaire, le développement urbain a été propice au mitage et la diffusion du bâti.

L'attractivité touristique et la volonté de préserver le patrimoine et les perspectives monumentales a permis de conserver une insertion paysagère de qualité aux abords de certains bourgs ruraux.

Evron, l'émergence d'un pôle rural, relais des agglomérations du Maine

La Ville d'Evron s'est organisée au cœur d'un réseau routier en étoile. La ligne ferroviaire traverse le centre et a permis l'avènement de l'industrie à la fin du 19^{ème} siècle. Le pôle s'est surtout organisé après la seconde guerre mondiale, par le développement de l'industrie agro-alimentaire notamment. Le tissu résidentiel s'est étalé jusqu'aux axes de déplacement qui englobent la ville. Au-delà de cette « rocade », l'urbanisation s'est propagée au Nord, entre équipements, activités et quartiers d'habitat. Quelques hameaux se sont construits en continuité des carrefours des axes principaux de déplacements et en marge du tissu aggloméré. Ils marquent les entrées de la ville mais cet effet vitrine attire des surfaces commerciales, parfois peu intégrées.



UP08-01-IGN2013- Carte IGN 2013 du secteur Sud de la ville d'Evron-(SCAN 25)

Le développement urbain au Sud de la ville d'Evron témoigne de la dynamique et l'impact fort le long des axes de déplacements. D'une part l'expansion de l'habitat à dominante pavillonnaire s'est généralisée, d'autre part, les entreprises et structures commerciales se sont installées au plus près des carrefours stratégiques et visibles au maximum. La ville a su à minima cadrer son urbanisation au Sud dans les limites de sa rocade. A contrario, au Nord, la ville a débordé et témoigne des mutations paysagères fortes.



UP08-40-XXX- L'orthophoto permet de constater le phénomène développement pavillonnaire hors rocade au Nord de la ville d'Evron (2010)

4.3 L'inscription paysagère des infrastructures et des zones d'activités économiques

La seconde moitié du 20ème siècle a vu l'arrivée de grands groupes agro-alimentaires et a permis de développer une économie plus locale, basée sur un territoire agricole. Le long des axes ferroviaires et viaires, le tissu économique s'est propagé. Les grandes entreprises se sont installées, notamment à proximité d'Evron. La majorité de l'unité a connu un faible développement de zones d'activités et a préservé son caractère rural et agricole.



UP08-40-XXX la surélévation de la voie ferrée dans un paysage assez horizontale accentue la visibilité de l'infrastructure (Brée – 2015)



UP08-40-XXX La présence de voie ferrée est davantage signalée par le développement des bâtiments d'activités à ses abords (Evron – 2015)



UP08-40-XXX Les bâtiments d'activités composent l'entrée de ville d'Evron depuis la RD 7 (Brée – 2015)

4.4 La présence d'activités spécifiques : les carrières

La Kabylie, carrière de Voutré

La Société des Carrières de Voutré possède une exploitation appelée la Kabylie sur les communes de Voutré, Saint-Georges-sur-Erve, Vimarcé (53) et Rouessé-Vassé (72).



UP08-40-XXX La carrière de Kabylie situé à Voutré contribue à modifier le paysage (Torcé-Vivier-en-Charnie – 2015)

La carrière de Neau : La chaux aérienne, « le sel de l'industrie »

La carrière de Neau « Chaux et Dolomie Françaises » est l'unique site à extraire et fabriquer de la chaux aérienne dolomitique en France. L'autorisation d'exploitation a été renouvelée en 2013 par arrêté préfectoral.



UP08-40-XXX Vue depuis les hauteurs de Montaigu au nord, la carrière de Neau et notamment ses bâtiments d'activités constituent un repère imposant dans le paysage (Brée – 2015)

4.5 Parc éolien

Le parc éolien de Bais et Trans regroupe 3 éoliennes d'une puissance unitaire de 2MW. Elles ont été autorisées en 2010. Le parc éolien d'Hambers a été autorisé la même année, pour la construction de 4 éoliennes d'une puissance unitaire de 2MW également. La ferme éolienne de la Roche a ajouté une éolienne sur la commune de Bais d'une puissance de 3MW et une en prévision sur la commune de Champgeneteux. Le parc éolien de l'Oasis est en cours sur la commune d'Hardanges, pour la construction de 5 éoliennes d'une puissance unitaire de 2500 W. L'unité est ainsi particulièrement concernée par la présence et les projets éoliens qui créent de nouveaux repères dans le paysage.



UP08-40-XXX Dans le secteur de bais, le développement d'un parc éolien crée de nouveaux repères dans le paysage agricole (Bais – 2015)

5. Les enjeux de l'unité paysagère

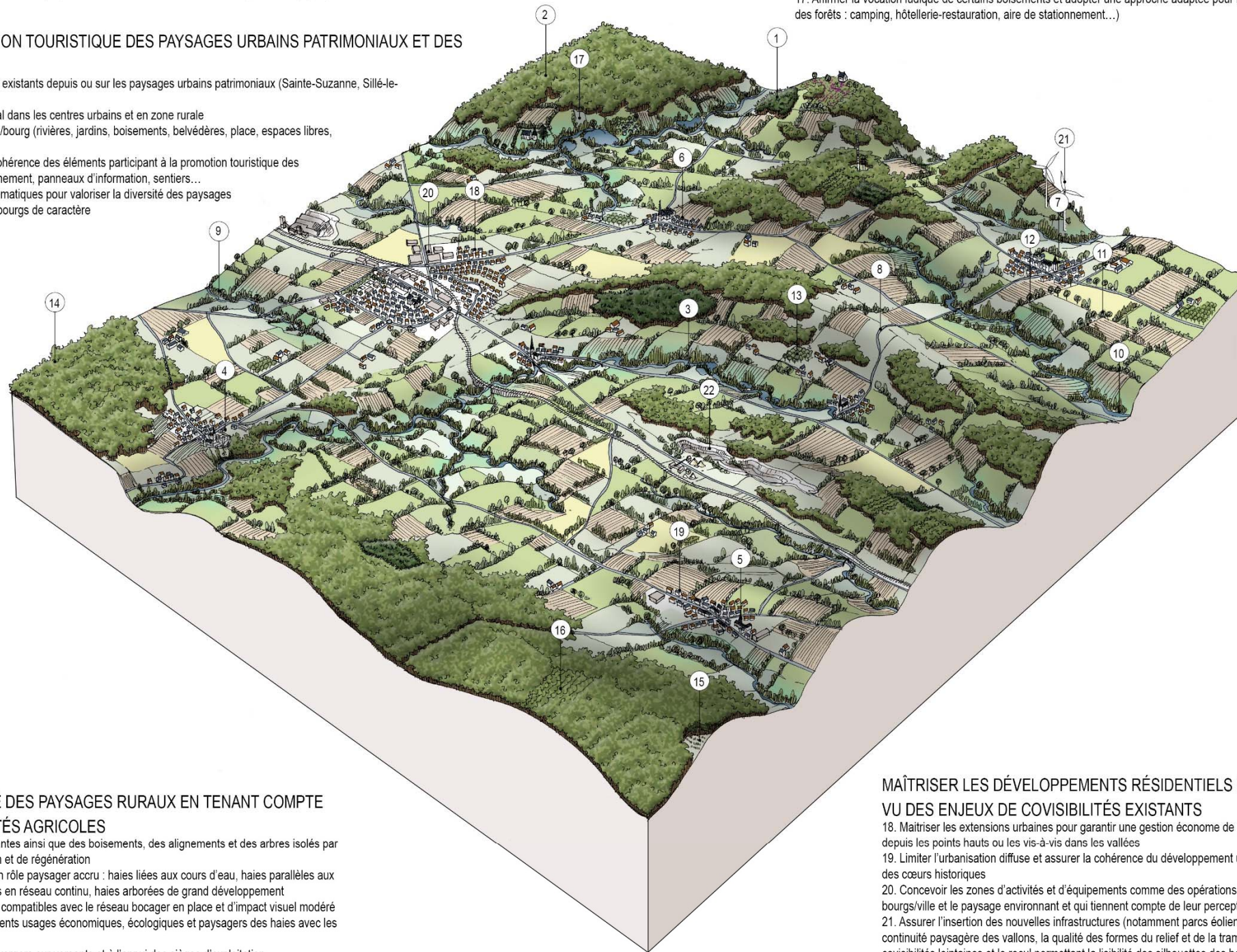
Bloc-diagramme de synthèse des enjeux de l'unité paysagère des collines du Maine (8)

RENFORCER LA MISE EN SCÈNE DU PAYSAGE DES VALLÉES ET DES PROMONTOIRES

1. Limiter la fermeture des fonds de vallée ou des hauts de versants des collines pour conserver les panoramas et les perspectives
2. Maintenir la qualité de la couverture arborée des crêtes forestières et assurer une gestion qui préserve la qualité des lignes d'horizon
3. Maintenir, encourager les prairies en fond de vallée qui garantissent l'ouverture visuelle et la singularité du paysage

ACCOMPAGNER LA VALORISATION TOURISTIQUE DES PAYSAGES URBAINS PATRIMONIAUX ET DES PAYSAGES RURAUX

4. Favoriser la mise en valeur des panoramas existants depuis ou sur les paysages urbains patrimoniaux (Sainte-Suzanne, Sillé-le-Guillaume...)
5. Assurer la mise en valeur du bâti patrimonial dans les centres urbains et en zone rurale
6. Valoriser les éléments identifiants de la ville/bourg (rivières, jardins, boisements, belvédères, place, espaces libres, patrimoine, alignements)
7. Assurer une intégration qualitative et une cohérence des éléments participant à la promotion touristique des paysages urbains historiques : aire de stationnement, panneaux d'information, sentiers...
8. Développer les « chemins de traverse » thématiques pour valoriser la diversité des paysages forestiers et de vallées ainsi que des villes et bourgs de caractère



PRÉSERVER LA QUALITÉ ET LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES FORESTIERS EN TENANT COMPTE DES BESOINS DES ACTIVITÉS SYLVICOLES ET DES PRATIQUES DE LOISIRS ASSOCIÉES

14. Valoriser les paysages forestiers de futaie et préserver les effets de lisières
15. Limiter l'impact des coupes rases dans le paysage et ménager lors des coupes certains arbres qui permettent de préserver l'ambiance forestière
16. Privilégier la futaie jardinée et limiter les coupes à blanc franches dans les secteurs de forte sensibilité visuelle (par exemple, les lignes boisées en crête, sur les hauts de buttes, en lisière, le long des axes viaires, à proximité des bourgs ou du patrimoine bâti majeur...)
17. Affirmer la vocation ludique de certains boisements et adopter une approche adaptée pour l'installation des équipements en lien avec l'attractivité des forêts : camping, hôtellerie-restauration, aire de stationnement...

PRÉSERVER LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES RURAUX EN TENANT COMPTE DES BESOINS DES ACTIVITÉS AGRICOLES

9. Assurer la pérennité des haies existantes ainsi que des boisements, des alignements et des arbres isolés par des actions de gestion, de réhabilitation et de régénération
10. Protéger les haies qui présentent un rôle paysager accru : haies liées aux cours d'eau, haies parallèles aux courbes de niveau, haies traditionnelles en réseau continu, haies arborées de grand développement
11. Privilégier les techniques culturales compatibles avec le réseau bocager en place et d'impact visuel modéré
12. Partager la connaissance des différents usages économiques, écologiques et paysagers des haies avec les acteurs concernés
13. Préserver et entretenir les anciens vergers sur versants et à l'appui des sièges d'exploitation

MAÎTRISER LES DÉVELOPPEMENTS RÉSIDENTIELS ET ÉCONOMIQUES NOTAMMENT AU VU DES ENJEUX DE COVISIBILITÉS EXISTANTS

18. Maîtriser les extensions urbaines pour garantir une gestion économe de l'espace agricole et la lisibilité des paysages urbains depuis les points hauts ou les vis-à-vis dans les vallées
19. Limiter l'urbanisation diffuse et assurer la cohérence du développement urbain avec le relief, l'eau et les structures urbaines des cœurs historiques
20. Concevoir les zones d'activités et d'équipements comme des opérations d'urbanisme qui composent avec la structure des bourgs/ville et le paysage environnant et qui tiennent compte de leur perception depuis les points hauts ou les vues lointaines
21. Assurer l'insertion des nouvelles infrastructures (notamment parcs éoliens et voies) dans le paysage en préservant la continuité paysagère des vallons, la qualité des formes du relief et de la trame bocagère, l'ouverture sur les plateaux, les covisibilités lointaines et le recul permettant la lisibilité des silhouettes des bourgs/ville
22. Veiller à l'intégration paysagère des carrières et anticiper l'évolution du paysage après exploitation

Pour en savoir plus les enjeux des paysages à l'échelle régionale

Lien sur les enjeux régionaux

Les enjeux développés sont des pistes de réflexion et d'action pour les acteurs locaux qui retraduisent les enjeux révélés à l'échelle régionale. Ils se traduisent de manière synthétique dans le bloc diagramme ci-dessus.

5.1 Renforcer la mise en scène du paysage des vallées et des promontoires

Le relief offre des points de vue variés sur les vallées et promontoires de l'unité. Les lignes d'horizon sont marquées par les couvertures arborées, la trame bocagère et le patrimoine bâti. Les vallées et le réseau hydrographique est plus cantonné, fermé par la densification végétale. Les covisibilités sur les coteaux sont importantes et nécessitent un traitement paysager particulier. L'ensemble des panoramas et perspectives doivent pouvoir être maintenues et mises en scène.

- Limiter la fermeture des fonds de vallée ou des hauts de versants des collines pour conserver les panoramas et les perspectives
- Maintenir la qualité de la couverture arborée des crêtes forestières et assurer une gestion qui préserve la qualité des lignes d'horizon
- Maintenir, encourager les prairies en fond de vallée qui garantissent l'ouverture visuelle et la singularité du paysage des fonds de vallée



UP01-50-La préservation des réseaux bocagers sur les pentes et au niveau des franges urbaines participent à la bonne gestion des paysages ruraux (Voutré)

5.2 Accompagner la valorisation touristique des paysages urbains patrimoniaux et des paysages ruraux

Les collines du Maine sont riches et variées en patrimoine. La dispersion sur l'ensemble du territoire valorise le parcours touristique mais fragilise sa protection. L'enjeu est de maintenir et de renforcer l'attractivité touristique tout en préservant le caractère rural et paysager des lieux. Une intégration identitaire fait de repères et qui joue avec le relief et l'environnement naturel.

- Perpétuer la protéger et la mise en valeur les panoramas existants depuis ou sur les paysages urbains patrimoniaux (Sainte-Suzanne, Sillé-le-Guillaume...)
- Assurer la mise en valeur du bâti patrimonial dans les centres urbains et en zone rurale
- Valoriser les éléments identifiants de la ville/bourg (rivières, jardins, boisements, belvédères, place, espaces libres, patrimoine, alignements)
- Assurer une intégration qualitative et une cohérence des éléments participant à la promotion touristique des paysages urbains historiques : aire de stationnement, panneaux d'information, sentiers...
- Développer les " chemins de traverse " thématiques pour valoriser la diversité des paysages forestiers et de vallées et des villes et bourgs de caractère



UP01-50-La préservation des panoramas sur les silhouettes des bourgs patrimoniaux constitue un enjeu important de l'unité (Sainte-Suzanne)

5.3 Préserver la diversité des paysages ruraux en tenant compte des besoins des activités agricoles

Les collines du Maine sont caractérisées par une diversité de paysages ruraux L'alternance des cultures et de l'élevage maintient la diversité visuelle. Un réseau de haies dense est également présent et participe à maintenir les usages écologiques et économiques du territoire.

Les arbres jouent également un rôle important dans les franges entre espace agricole et urbain

- Assurer la pérennité des haies existantes ainsi que des boisements, des alignements et des arbres isolés par des actions de gestion, réhabilitation et de régénération
- Protéger les haies qui présentent un rôle paysager accru: haies liées aux cours d'eau, haies parallèles aux courbes de niveau, haies traditionnelles en réseau continu, haies arborées de grand développement.
- Privilégier les techniques culturales compatibles avec le réseau bocager en place et d'impact visuel modéré
- Partager la connaissance des différents usages économiques, écologiques et paysagers des haies avec les acteurs concernés.
- Préserver et entretenir les anciens vergers sur versants et à l'appui des sièges d'exploitation



UP01-50-L'installation des bâtiments en continuité de l'existant, l'usage de colorimétrie adaptée favorisent une meilleure intégration paysagère des bâtiments agricoles (Chammes)

5.4 Préserver la qualité et la diversité des paysages forestiers en tenant compte des besoins des activités sylvicoles et des pratiques de loisirs associées

Un des atouts du territoire est la multitude et la variété de bois et boisements présents. Sous forme de masses ou de bosquets, ils rythment le paysage et participent au rôle d'ouverture/fermeture de certains espaces et définissent les lignes d'horizon. Elles ont de plus un rôle économique lié à la sylviculture et à l'essor du développement touristique.

- Valoriser les paysages forestiers de futaie et préserver les effets de lisières
- Limiter l'impact des coupes rases dans le paysage et ménager lors des coupes certains arbres qui permettent de préserver l'ambiance forestière
- Privilégier la futaie jardinée et limiter les coupes à blanc franches dans les secteurs de forte sensibilité visuelle (par exemple, les lignes boisées en crête, sur les hauts de buttes, en lisière, le long des axes viaires, à proximité des bourgs ou du patrimoine bâti majeur...)
- Affirmer la vocation touristique de certains boisements et adopter une approche adaptée pour l'installation des équipements en lien avec l'attractivité des forêts : camping, hôtellerie-restauration, aire de stationnement...)



UP01-50-XXX Une utilisation de matériaux et un accompagnement végétal adaptés permettent d'adapter l'aménagement de l'aire de stationnement au contexte paysager (Sillé-le-Guillaume)

5.5 Maîtriser les développements résidentiels et économiques notamment au vu des enjeux de covisibilités existants

Les transitions entre la ruralité et l'urbain ne sont pas toujours bien traitées et peuvent nuire à la qualité des paysages et à l'identité architecturale et patrimoniale des sites.

- Maîtriser les extensions urbaines pour garantir une gestion économe de l'espace agricole et la lisibilité des paysages urbains depuis les points hauts ou les vis-à-vis dans les vallées
- Limiter l'urbanisation diffuse et assurer la cohérence du développement urbain au relief, à l'eau et aux structures urbaines des cœurs historiques
- Concevoir les zones d'activités et d'équipements comme des opérations d'urbanisme qui composent avec la structure des bourgs/ville et le paysage environnant et qui tiennent compte de leur perception depuis les points hauts ou les vues lointaines
- Assurer l'insertion des nouvelles infrastructures (notamment parcs éoliens et voies) dans le paysage en préservant la continuité paysagère des vallons, la qualité des formes du relief et de la trame bocagère, l'ouverture sur les plateaux, les covisibilités lointaines et le recul permettant la lisibilité des silhouettes des bourgs/ville.
- Veiller à l'intégration paysagère des carrières et anticiper l'évolution du paysage après exploitation



UP01-50-XXX La mobilisation des éléments végétaux en accompagnement des zones d'activités crée un paysage d'entrée de ville plus qualitatif (Sillé-le-Guillaume)